

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3385 - LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

CAN HANDBALL 2018

Le Congo éliminé en quarts de finale

Le podium s'est éloigné pour les Diables rouges qui n'ont pas atteint le dernier carré de la deuxième édition du Challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba.

Les Congolaises ont été battues par les Camerounaises 21-22, hier, au gymnase Nicole-Oba, lors des quarts de finale. Elles ne disputeront donc pas la phase finale de la Coupe du monde prévue en 2019, au Japon. Les Lionnes indomptables affronteront ce 10 décembre les Palancas Negras d'Angola qui n'ont pas fait de détails devant les Fennecs d'Algérie. Les tenantes du titre l'ont emporté sur un score sans appel de 41-17. A la mi-temps, les Angolaises menaient déjà 21-6. C'est leur cinquième victoire en autant de matchs.

Le Sénégal a imité l'Angola dans les heures qui précédaient en dominant la Guinée sur un score de 23-16. A la mi-temps, le score était de 12-7 pour l'équipe vainqueur. Les Lionnes de la Teranga affronteront les Léopards de la RDC, vainqueurs de la Tunisie 37-30 après un score de 20-11 à la mi-temps.



Les Diables rouges ne disputeront pas le Mondial 2019 au Japon

GRANDS LACS

La Cirgl opposée à l'exploitation illicite des ressources naturelles



La photo de famille

Les ministres des Mines des Etats membres de la Conférence internationale sur la région des Grands

Lacs (Cirgl) ont renouvelé, le 7 décembre à Brazzaville, leur engagement à lutter contre l'ex-

ploitation illicite des ressources naturelles qui constitue souvent une source de conflits.

« La mise en œuvre de six outils de l'initiative régionale sur les ressources naturelles est une priorité majeure en raison du potentiel que représente l'artisanat minier, comme moyen efficace de lutte contre l'exploitation illégale, puis comme levier de préservation d'un développement durable et raisonnable », a déclaré le Premier ministre congolais, Clément Mouamba, à l'ouverture des travaux.

Page 2

SÉCURITÉ

L'Afrique centrale va renforcer la lutte contre la criminalité régionale

Les ministres en charge des questions de sécurité d'Afrique centrale ont tenu leur dix-neuvième forum le 7 décembre, dans la capitale congolaise. Ils ont, au terme de leurs travaux, approuvé les mesures prises par les chefs de police de la sous-région. Parmi celles-ci



Les participants

figurent la coopération en matière de lutte contre la criminalité régionale et la sécurisation des fron-

tières extérieures de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale. Page 16

DÉTOURNEMENT DE FONDS
D'EXPROPRIATION

Magistrats et avocats impliqués



Pierre Julien Ausone Malanda, Jean Aimé Florent Malanda, Pélagie Léontine Katoukoulou, Thomas Djolani et Jean Bertin Sela ont été, en plus, condamnés solidairement par la chambre pénale de la Cour suprême à payer aux successibles de Jean-Baptiste Sita, la somme de cinq cents millions FCFA. L'affaire porte sur le détournement de plus de trois cents millions FCFA destinés à payer Jean-Baptiste Sita, expulsé du camp Clairon. En effet, dès l'accord de paiement des fonds par le Trésor public, le juge à la Cour suprême, Pierre Julien

Ausone Malanda, s'était saisi du dossier, autorisant au notaire d'encaisser le chèque de trois cents millions FCFA. En complicité avec Thomas Djolani et deux autres avocats, la somme perçue n'a pas été transmise entièrement à Jean-Baptiste Sita, à qui il n'avait été présenté que deux cent soixante-dix millions. Ce que le justifiable avait refusé de prendre.

Après cette décision fatale, les magistrats et les avocats n'ont jusqu'à observé aucun mouvement d'humeur, conscients de la gravité de la faute commise par leurs collègues.

Éditorial
Hygiène

Page 2

RELIGION

Les évêques du Congo préoccupés par la situation de la jeunesse

Page 5

Editorial

Hygiène

On ne peut que se réjouir de l'attention que portent désormais les plus hautes autorités de la République à l'assainissement de l'espace public, attention que symbolise l'opération « Villes, villages et habitations propres » lancée par le Premier ministre et qui prend de jour en jour de l'ampleur. Si, en effet, cette action s'étend au fil des mois à l'ensemble du territoire national, elle permettra de résoudre les problèmes apparemment insolubles que provoque partout et en tous lieux le rejet anarchique des déchets sur le sol, dans les rues, dans les ruisseaux, dans les rivières et même dans les espaces publics les plus fréquentés.

Le problème, car bien sûr il y en a un, est de savoir si les simples citoyens sont eux-mêmes conscients aujourd'hui du danger qu'ils font courir à eux-mêmes, à leurs proches, à la nation tout entière en ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires qui seules peuvent les protéger. Or tout indique, hélas ! que très peu d'entre eux se préoccupent réellement de cette question vitale, tous ou presque continuant de se débarrasser de façon anarchique des déchets qu'ils produisent en continu dans la nature qui les entoure.

D'où cette idée simple mais certainement juste selon laquelle, au-delà du geste symbolique qu'accomplissent désormais chaque mois les membres du gouvernement et les élus, il importe de lancer le plus rapidement possible une campagne d'envergure nationale visant, d'une part, à convaincre les parents de se comporter en hommes et en femmes responsables, d'autre part, à apprendre aux enfants, où qu'ils vivent, les gestes simples qui permettront de lutter efficacement contre l'insalubrité.

Il ne nous appartient pas de dire quelle forme devrait prendre cette double opération dont dépend la qualité de vie à venir de chacun d'entre nous, mais les moyens de communication sont suffisamment puissants aujourd'hui pour que les gestes élémentaires permettant de lutter contre l'insalubrité soient très vite perçus du haut en bas de la société civile comme indispensables, vitaux pour chacune et chacun de ses membres.

S'il est une urgence que nous devons prendre en compte dans le moment présent, c'est bien celle-là.

Les Dépêches de Brazzaville

RÉGION DES GRANDS LACS

La sécurisation des ressources naturelles préoccupe les dirigeants

Les ministres des Mines des pays membres de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (Cirgl) ont échangé, le 7 décembre à Brazzaville, autour du thème « Renforcement de la mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la Cirgl par une formalisation effective du secteur minier artisanal et une stratégie régionale appropriée sur l'or artisanal ».



La photo de famille

La rencontre a eu pour objectif de trouver des solutions au problème relatif à l'exploitation illégale des ressources minières afin de diversifier les économies des pays membres de la Cirgl. « Cette cinquième réunion des ministres en charge des Mines constitue un événement décisif dans le processus de construction de nos pays à qui s'impose la nécessité de gestion des ressources naturelles souvent sources de tant de convoitises et de conflits », a déclaré le Premier ministre, chef du gouvernement congolais, Clément Mouamba, présidant les travaux.

« Au Congo comme dans des pays ici représentés, la mise en œuvre des six outils de l'initiative régionale sur les ressources naturelles est une priorité majeure en raison du potentiel que représente l'artisanat minier, comme moyen efficace de lutte contre l'exploitation illégale, puis

comme levier de préservation d'un développement durable et raisonnable », a-t-il ajouté, avant de relever qu'il revenait aux dirigeants, de bâtir les fondations solides sur lesquelles devra reposer l'avenir de la population. Rappelons que c'est en 2010, à Lusaka, en Zambie, que les chefs d'Etat et gouvernement de la Cirgl avaient adopté l'initiative régionale sur les ressources naturelles, en vue de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. Cet instrument fait partie des dix protocoles du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans cette région.

Recommandations formulées
À l'issue des travaux, les participants ont encouragé le secrétariat général de la Cirgl à effectuer une évaluation de

l'initiative sur la traçabilité pour explorer les possibilités de son expérimentation dans les autres Etats membres ; à poursuivre les consultations dans les Etats membres sur la révision du manuel du mécanisme régional de certification ; à soutenir et à faciliter les arrangements logistiques pour ces consultations. Les Etats membres membres de la Cirgl ont été, eux aussi, invités à s'approprier le guide régional pour la formalisation du secteur artisanal et à petite échelle dans la région des Grands Lacs. C'est sur l'invitation du Congo qui assure la présidence de la Cirgl que s'est tenue à Brazzaville la cinquième conférence des ministres, précédée par le dix-huitième comité régional sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

Lopelle Mboussa Gassia

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

MARCHÉ DE L'AGOA

Le pont commercial entre le Congo et les Etats-Unis se met en place

Un groupe interministériel vient d'effectuer une mission en terre américaine pour étudier les opportunités du marché de ce pays. Les résultats de la mission, présentés le 7 décembre à Brazzaville, sont alléchants pour les entreprises congolaises qui peuvent aller à la conquête de ce grand marché.

Trois filières locales sont concernées par la bonne nouvelle du marché américain, à savoir l'industrie du bois, l'artisanat et le secteur agricole. En témoigne le groupe interministériel composé des représentants des ministères du Commerce et de l'Economie forestière, y compris de la direction générale de l'Agence nationale de l'artisanat.

En effet, l'objectif de la mission du groupe interministériel était d'examiner les principes clés de l'Agoa (la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique) et des avantages douaniers ; d'évaluer les facteurs économiques, politiques et sociaux bénéfiques aux PME américaines ; d'explorer le

potentiel d'exportation des produits agricoles et d'artisanat congolais et d'évaluer les meilleures pratiques en matière d'infrastructures et de procédures.

Le marché américain est très exigeant et compétitif, ont averti les membres du groupe interministériel qui invitent à plus de préparation. Les PME américaines doivent leur succès aux différentes structures étatiques en charge d'orientation et de conseil. La directrice de la promotion du secteur privé, Marie Bolemas Kenguepoko, a fait partie de la délégation qui a séjourné du 5 au 13 novembre aux Etats-Unis. Elle se dit séduite par le modèle américain et insiste sur la promotion des femmes.

L'Agoa représente une opportunité majeure pour avancer les relations bilatérales entre la République du Congo et son pays, a souligné le chargé d'Affaires de l'ambassade des Etats-Unis, Matthew Cassetta. « C'est avec une grande satisfaction que j'affirme la mise en place du pont commercial entre les Etats-Unis et le Congo. Le groupe interministériel de l'Agoa a déjà



Les membres du groupe interministériel

animé plusieurs ateliers sur des thèmes bien divers que variés, tous d'une importance capitale », a-t-il estimé.

Dans ce contexte de l'ouverture de marché, la partie américaine s'est montrée disponible à orienter les producteurs congolais. D'où le séjour à Brazzaville et Pointe-Noire, en mars dernier, d'un expert de l'agence américaine Usaid

pour sensibiliser les entreprises locales. C'est le cas du groupement d'intérêt économique La chaîne de valeurs Moringa. Sa promotrice, Marguerite Homb, veut vendre son huile alimentaire et cosmétique aux Etats-Unis mais ses moyens sont limités pour exporter en grande quantité. La situation de Marguerite Homb est loin d'être un cas isolé, puisque beaucoup de

producteurs congolais qui souhaitent exploiter les opportunités du marché de l'Agoa éprouvent les mêmes difficultés. Ils se tournent du côté du gouvernement pour les facilités de transport, le renforcement des capacités et d'autres accompagnements, en partenariat avec l'ambassade des Etats-Unis au Congo.

Fiacre Kombo

LE FAIT DU JOUR

Les deux Congo et le sport

Au football, comme au handball, les rencontres entre les Brazzavillois et les Kinois donnent toujours à en apprendre un peu plus sur la relation exceptionnelle qui unit la République du Congo et la République démocratique du Congo. Ce sont, en effet, deux pays qui se connaissent bien. En tant que républiques souveraines, elles sont nées la même année, en 1960, avec un léger droit d'aînesse pour l'ex-Congo-Belge, libre le 30 juin, alors que l'ex-Moyen Congo ou Congo-français l'a été, le 15 août.

Les deux Congo se chamaillent de temps en temps et se réconcilient aussitôt, se demandant parfois pourquoi ils étaient allés si loin dans la confrontation. Ce sont aussi les seuls pays au monde, dont les deux capitales respectives sont les plus proches géographiquement l'une de l'autre. Deux bons voisins que le sport rapprochera toujours. Il y aura donc toujours et toujours de l'émotion dans l'air, une mécanique à produire la tension sportive qui n'est pas prête de s'arrêter.

La Coupe d'Afrique des nations d'handball dames challenge Edith-Lucie-Bongo-Ondimba, lancée à Kintélé, dans la banlieue nord de

Brazzaville le 2 décembre, est une occasion offerte aux parties de rivaliser d'ardeur. Les dix sélections nationales finalistes* briguent soit le titre, soit la place qualificative à la prochaine coupe du monde qui se jouera à la fin de l'année prochaine au Japon.

En attendant un prochain rendez-vous entre les joueuses de Brazzaville et de Kinshasa que décidera la suite des événements, le match qu'elles ont livré le 4 décembre n'est pas passé inaperçu. Il intervenait après les deux sorties victorieuses des Diables Rouges de la République du Congo contre les Marocaines et les Guinéennes. A leur tour, les Léopards de la République démocratique du Congo avaient fait une bouchée des mêmes Marocaines avant le derby avec leurs consœurs de la rive droite qui s'est soldé par un score de parité de buts 29 à 29.

En guise de témoignage d'après match, les deux entraîneurs sont restés mesurés. « La RDC, c'est un tout autre gabarit, c'est une équipe qui vise le podium, mais le résultat final est bon pour nous », admettait Thierry Vincent, pour le compte des Diables rouges. « Ce match nous a permis de nous positionner pour les quarts de finale, le Congo a su repérer nos déchets pour faire le résultat »,

reconnaissait Célestin Mpoua, coach des Léopards mais originaire du Congo Brazzaville. Il rappelait aussi que les Léopards handball avaient de façon systématique, depuis 2012, pris le dessus sur les Diables rouges. Mythe à moitié brisé donc !

Moyennant quelques rapprochements, on peut évoquer cette fois le match de football Diables rouges- Léopards qui s'était déroulé, le 18 novembre, au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville, comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations de football de l'année prochaine.

On se souviendra toujours de la tension palpable, heureusement toujours sportive, la veille et le jour du match. On se souviendra de la pluie dont on ne sait quel rôle elle avait pu tenir dans ce résultat final d'un but partout qu'on n'oubliera pas non plus. Au football, comme au handball, les statistiques montrent que Brazzaville a toujours une revanche à prendre sur sa jumelle Kinshasa. En ayant pour seul et unique compagnon le fair play !

• Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Maroc, RDC, Sénégal, Tunisie.

Gankama N'Siah

PROTECTION DES DROITS DES HUMAINS

Le Congo se félicite des progrès accomplis

L'humanité célèbre ce 10 décembre, le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A l'occasion, le gouvernement a délivré un message dans lequel il salue les avancées enregistrées par le Congo dans le domaine, ces dernières années.

Cette année, la 70^e journée internationale des droits de l'homme est commémorée sur le thème « La pertinence de la déclaration universelle des droits de l'homme à la lumière des droits de l'homme aujourd'hui, des inégalités, des changements climatiques et de nouvelles technologies ».

Dans son message, rendu public par le ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, le gouvernement relève d'importants progrès enregistrés ces dernières années, en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Ces améliorations, selon le gouvernement, portent sur le cadre normatif et institutionnel, la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, l'égalité des genres, la promotion et la protection des droits de l'enfant. Les mêmes efforts sont constatés, poursuit-il, dans la promotion et la protection des droits des catégories sociales vulnérables, les droits économiques, sociaux et culturels, sur le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice et de l'administration pénitentiaire. Une volonté qui lui a valu des éloges de la part de la communauté internationale.

« Réunie au sein du Conseil des droits de l'homme, la communauté internationale a constaté avec satisfaction les progrès accomplis et les évolutions importantes enregistrées par le Congo dans le domaine des droits de l'homme », a indiqué le gouvernement dans cette déclaration.

Hormis la Commission nationale des droits de l'homme, note la déclaration, le système national de protection et de promotion des droits de l'homme s'est enrichi davantage avec la Constitution du 25 octobre 2015, à travers la création de plusieurs autres institutions nationales.

Le gouvernement dit aussi être très attentif en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, la non-discrimination, l'élimination des violences faites aux femmes, la protection des réfugiés, des personnes vivant avec handicap et des populations autochtones.

Pour justifier sa volonté de continuer à garantir et promouvoir les droits des citoyens, le gouvernement dit avoir ratifié et adhéré, ces dernières années, la majorité des instruments juridiques internationaux y afférents.

Dans le cadre de ses engagements internationaux, martèle-t-il, le Congo corrobore parfaitement et en toute transparence avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

Pour le même intérêt, conclut la déclaration, le pays a poursuivi le processus de réforme de son cadre normatif interne. L'une de ces réformes a concerné la nouvelle Constitution adoptée par référendum le 25 octobre 2015.

Firmin Oyé

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET

N° 3686 /MFB-CAB

NOTE D'INFORMATION

Par note n°0729/MFB-CAB du 22 novembre 2018, le Ministre des finances et du budget a suspendu l'octroi des privilèges douaniers aux entreprises agréées à la Charte des Investissements.

Le rétablissement des privilèges est soumis au respect des dispositions de la loi n°6-2003 du 18 janvier 2003 portant Charte des Investissements, du décret n°2004-30 du 18 février 2004 fixant les modalités d'agrément des entreprises aux avantages de la Charte des Investissements, des lois de finances et des engagements pris par les bénéficiaires dans le cadre de leurs programmes d'investissement.

A ce titre, les entreprises doivent faire parvenir au ministère des finances et du budget, avant le 31 décembre 2018, entre autres, les documents justifiant le respect de leurs engagements en matière d'emplois (emplois déclarés, situation fiscale, déclaration annuelle des salaires, etc.), de cotisations sociales (CNSS), de réglementation de change, de transfert de fonds et de comptabilité tenue conformément au plan comptable OHADA ou à la réglementation sectorielle.

Cependant, sur instructions de Monsieur le Ministre en charge des finances, les privilèges déjà octroyés ne sont pas visés par la note sus-indiquée. Au cordon douanier, les marchandises flottantes importées par les entreprises avant le 22 novembre 2018 bénéficient de la clause transitoire, conformément à la réglementation douanière. Par ailleurs, les entreprises agréées à ladite Charte bénéficient d'une clause transitoire pour les déclarations fiscales du mois de décembre 2018. De ce fait, ces déclarations se feront conformément aux privilèges prévus par les dispositions de leurs conventions d'établissement.

Fait à Brazzaville, le 06 DEC. 2018

Le Directeur de cabinet,



Henri LOUNDOU

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

Secrétariat Général
Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Convoqué en session ordinaire le 29 novembre 2018, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Brazzaville, le Conseil National du Crédit s'est réuni sous la Présidence de madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA BABACKAS, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, en présence de Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC.

Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Conseil a d'abord analysé les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et nationale au cours de la période récente ainsi que ses perspectives à court terme. Ensuite, il a pris connaissance des modalités par lesquelles a été financée l'économie nationale au cours des trois premiers trimestres de 2018. Enfin, il a examiné le budget de son Secrétariat Général pour l'année 2019, ainsi que l'étude présentée sur l'évolution du mobile money au Congo.

Au niveau de la conjoncture économique internationale, le Conseil a noté que la croissance économique mondiale est demeurée robuste, malgré la révision à la baisse de son taux. En effet, selon les dernières projections du Fonds Monétaire International publiées en septembre 2018, son taux est revu à la baisse à 3,7% comme en 2017, au lieu de 3,9% précédemment projeté. Le durcissement des conditions financières, les tensions géopolitiques et l'augmentation du coût de l'énergie sont les principaux facteurs explicatifs

de ces prévisions en léger repli. Par ailleurs, les incertitudes liées à la poursuite du conflit commercial entre les grandes économies, ainsi que la volatilité des marchés financiers sont des éléments susceptibles d'affecter davantage la vigueur de la croissance mondiale.

Au plan national, le Conseil a relevé une embellie de l'économie congolaise, principalement soutenue par les bonnes performances du secteur pétrolier, en dépit de l'atonie du secteur hors pétrole. Ainsi, pour l'ensemble de l'année 2018, le taux de croissance du produit intérieur brut devrait ressortir à 2,4%, après deux années de récession (-2,6% en 2016 et -2,7% en 2017). S'agissant de l'évolution des prix, le taux d'inflation mesuré en rythme annualisé atteindrait 1,6%, en hausse de 0,9 point, mais demeurerait en deçà du seuil communautaire fixé à 3%.

S'agissant des finances publiques, le Conseil a noté avec satisfaction la poursuite de l'amélioration du solde budgétaire global, base engagements, hors dons, projeté en excédent de 5,7% du PIB pour l'ensemble de l'année 2018, contre un déficit de 5,7% du PIB enregistré en 2017. Sur le plan monétaire, il a noté que la masse monétaire devrait se replier de 2,7% au terme de l'année 2018. Au niveau du secteur extérieur, le solde du compte courant deviendrait positif pour s'établir à 17,8 milliards (0,3% du PIB), contre -136,8 milliards (-2,5% du PIB) en 2017, à la faveur d'une forte augmentation des exportations de pétrole.

Analysant les modalités de financement de l'économie congolaise, le Conseil a relevé une baisse des crédits bancaires à l'économie de 1,6%, en dépit d'une

hausse de 5,0% des créances nettes des banques sur l'Etat. Il a été informé de la situation de fragilité d'un grand nombre d'institutions de microfinance et a souligné la nécessité du respect de la réglementation prudentielle dans ce secteur. Concernant les marchés des capitaux, il a noté avec satisfaction, une présence régulière du Trésor Public congolais sur le marché des titres publics à souscription libre, par un recours plus fréquent aux émissions des bons de trésor de maturités plus longues.

Le Conseil a adopté le budget de l'exercice 2019 du Secrétariat Général.

Il a par la suite examiné les résultats de l'étude sur l'évolution du mobile money au Congo. A ce propos, il a encouragé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées par cette étude, afin d'améliorer l'inclusion financière.

Enfin, le Conseil a pris connaissance des décisions adoptées par les différentes instances de la CEMAC, de la BEAC et de la COBAC. /-

Fait à Brazzaville, le 29 novembre 2018

La Présidente,



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA BABACKAS

RELIGION

Les évêques du Congo préoccupés par l'avenir des jeunes

A l'issue de la 47^e assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, tenue du 26 novembre au 2 décembre à Brazzaville, sur le thème « Jeunesse congolaise et identité chrétienne », les prélats ont rendu public un message dans lequel ils se disent préoccupés par l'avenir de la jeunesse, au regard de la montée vertigineuse et scandaleuse des antivaleurs.

Dans leur message, les hommes d'église ont fait un état des lieux de la situation des jeunes marquée par le chômage, la criminalité, le recul de l'éducation, le viol, le vol, l'alcoolisme, la corruption, les déviances sexuelles, les assassinats..., avant de lancer un appel aux jeunes et enfants, aux prêtres, aux personnes consacrées, aux familles, aux médias, au gouvernement et à l'Etat, aux forces de l'ordre, aux femmes et hommes de bonne volonté, pour qu'ils prennent en main l'éducation de la jeunesse congolaise.

Aux jeunes, les évêques leur ont rappelé de ne pas suivre les mauvais exemples ni les mauvaises compagnies ; d'être raisonnables et d'écouter la

voix du Seigneur tout en précisant que les hommes d'église sont conscients des difficultés de tout genre et des problèmes que rencontrent les jeunes dans leur vie.

A l'endroit des prêtres, ils les ont interpellés pour ne pas oublier les jeunes dans leur ministère et de prendre soin d'eux. « *Ils ont besoin de vous, de vos conseils et de votre accompagnement pour les édifier et les orienter vers Dieu* », relève le message.

S'adressant aux personnes consacrées, les évêques du Congo leur ont rappelé qu'elles doivent être conscientes de la crise multiforme que traverse la jeunesse congolaise. « *Au nom de votre consécration au Seigneur, vous êtes ap-*

pelés à être des témoins crédibles de la tendresse et de la miséricorde de Dieu au milieu des jeunes. Nombreux parmi vous sont aussi jeunes ; ils n'ignorent ni les joies ni les espoirs, ni les peines ni les angoisses liées à cette étape de la vie », précisent les évêques.

Aux familles, les hommes d'église leur ont rappelé que le futur de la société congolaise dépend également de ce que les jeunes reçoivent d'elles. Car, ont-ils poursuivi, l'ignorance rend vulnérables les jeunes et conduit à la destruction de leur avenir et donc de la société tout entière.

A l'endroit des médias, les prélats les ont appelés à aider les jeunes à grandir. A travers

les médias, ont-ils déclaré, il est important de donner de bons enseignements qui forment la jeunesse et non la désorientent et la détournent de la réalité.

S'adressant à l'Etat et au gouvernement, les hommes d'église ont exhorté les politiques à focaliser leur attention sur la jeunesse pour la rassurer du lendemain en lui apportant formation et éducation dans de bonnes conditions, le travail et de meilleures conditions de vie. « *Face au chômage des jeunes, la création d'emplois et la mise en place des politiques publiques et des programmes en faveur de l'entrepreneuriat devraient considérablement être une réponse appropriée, en aidant les jeunes à développer des compétences générales* », ont-ils fait observer.

Aux forces de l'ordre, les évêques encouragent le travail qui se fait dans le rétablissement de l'ordre public au Congo. Par ailleurs, ils invitent les agents complices des groupes de bandits à se ressaisir et à accomplir leur mission dans la loyauté, le respect et le patriotisme.

Les hommes de Dieu ont également appelé les femmes et hommes de bonne volonté à prendre des responsabilités pour garantir aux jeunes un avenir meilleur. Car, ont-ils indiqué, une jeunesse ratée conduit inévitablement vers un futur incertain.

Notons que les assises de Brazzaville faisaient suite à la 15^e Assemblée générale du synode des évêques qui s'est tenue du 3 au 28 octobre à Rome, en Italie, sur le thème « Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel ».

La Rédaction

POINT DE VUE

Quels objectifs pertinents pour un CHU performant ?

J'ai déploré plus haut la pléthore de patients et de parents accompagnateurs. Le dégraissage du mammoth qu'est le CHU apparaît donc comme un préalable. En effet, l'engorgement des services de cet établissement diminue considérablement l'efficacité des personnels soignants. Il faut pouvoir drainer des patients vers d'autres centres sanitaires, y compris les dispensaires. Pour cela, il faut, dans un premier temps, renforcer les capacités d'accueil et la compétence des hôpitaux d'arrondissements et des dispensaires de Brazzaville et de Pointe-Noire. C'est ici que le ministre de la Santé publique doit s'impliquer hardiment. On peut lui suggérer de renforcer davantage le redéploiement des Soins de santé primaires (SSP), stratégie mondiale toujours en vigueur à notre connaissance mais que le Congo ne semble pas avoir maintenu durablement dans sa forme recommandée par l'OMS.

Fondamentalement, le gouvernement, grâce au CHU rénové, devra viser l'objectif de zéro évacuation sanitaire à l'étranger dans les quatre ou cinq ans à venir. Le ciblage de cet objectif est composite, comme on peut s'en douter. En prenant comme exemple le concept de CHUB à « trois étages », on peut tenter d'édifier les promoteurs sur les stratégies à adopter à ce sujet. Le 1^{er} étage du CHU est constitué de la conjonction des compétences qui assurent les premiers actes nécessaires à la stabilisation de l'état de santé des patients. Les internes, recrutés sur concours, les cadres infirmiers et les personnels soignants mis à niveau à cet effet, participent de cette stratégie sous l'égide du chef de service. Le 2^e étage est celui de la compétence spécialisée. A ce niveau, les médecins pratiquent les actes cliniques courants de leurs spécialités, notamment les soins inhérents aux diverses affections concernées et les explorations. Enfin, le 3^e étage, toujours inexistant selon moi, est celui de la prestation des actes pointus de spécialité. On peut citer à ce niveau la réanimation (pas au sens utilisé abusivement actuellement), la chirurgie des spécialités telles que la cardiologie, la neurologie, la néphrologie, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie, la pneumologie, la pédiatrie, la traumatologie ainsi que la dialyse rénale. Sont également de la compétence de cet étage les actes interventionnels qui prennent une place de plus en plus importante, notamment en cardiologie, en neurologie, en radiologie, etc., domaines dans lesquels ils supplantent parfois la chirurgie classique.

L'atteinte de l'objectif « Zéro évacuation à l'étranger » requiert l'existence des compétences médicales et techniques reconnues, l'appropriation des équipements adaptés au choix desquels participent les utilisateurs et, enfin, un environnement technique et technologique propice à la réanimation (locaux aux normes internationales, systèmes de monitoring, chaîne ininterrompue d'oxygène, électricité stable, drogues, solutés et sang sans rupture de stocks, etc.). Sa faisabilité doit garantir un taux de décès le plus bas possible et la sortie des patients avec peu de séquelles graves après rééducation.

L'objectif du plus bref délai d'intervention médicale a une importance capitale, notamment dans le cas des arrêts circulatoires et des accidents vasculaires cérébraux (AVC). En effet, plus le délai de prise en charge des patients sera court, plus grande sera la chance de les sauver ou de leur éviter des séquelles dommageables.

C'est pourquoi la mise en place d'un service public d'aide médicale d'urgence (Samu) sera la solution la plus appropriée. Chacun comprend ici la nécessité d'une coordination soutenue des activités des prestataires des hôpitaux et des cliniques de Brazzaville et de Pointe-Noire, d'un bon fonctionnement de la communication et de l'irréversible appropriation des ambulances médicalisées.

Le principe d'un service permanent fonctionnant à plein temps 24h/24 doit être renforcé et élargi. Il faut insister sur la nécessité de renforcer les équipes médicales qui y concourent et de les rendre compétitives. Les superviseurs doivent en être les chefs de service ou leurs agrégés. Il convient ici, d'insister sur le rôle primordial que jouent les cadres infirmiers, surveillants des services. Ces personnels seront recrutés comme cadres infirmiers sur concours ou sur titre, sur procès verbal de la CMT.

Le CHU doit viser à diminuer significativement le taux de mortalité hospitalière. Personnellement, j'ignore son niveau actuel mais c'est bien lui qui explique que l'Hôpital soit affublé, à tort nous pensons, du sobriquet de « CHUtue ». Je suis convaincu que, grâce aux mesures préconisées, ici, on peut diminuer significativement ce taux de mortalité.

Le CHU, conjointement avec la Faculté de médecine, doit viser à maintenir un haut niveau de formation et de recyclage de son personnel médical et paramédical, particulièrement le personnel bi-appartenant. Rien n'est plus nuisible à la compétence des personnels d'un CHU que la routine, l'absence de système de mise à niveau et le manque d'un encadrement compétent et soutenu. Le renforcement de la recherche médicale doit se faire conjointement dans les laboratoires de la Faculté de médecine et dans ceux du CHU. La recherche scientifique est absolument indispensable et doit, de ce fait, se départir de la routine. Pratiquer des examens biologiques devenus courants sous d'autres cieux ne saurait relever de la recherche. Celle-ci est source de progrès et il faut bien convenir que la pathologie sous les tropiques a ses spécificités qu'il faut continuer à décrypter pour contribuer aux avancées en santé publique.

Quelles stratégies pour de tels objectifs ?

Pour lutter contre l'engorgement et donc l'inefficacité des services des urgences, il faut créer d'autres CHU à partir des hôpitaux d'arrondissement, en veillant à tirer les leçons découlant de la décadence de l'actuel établissement. Cette stratégie relève de la compétence du gouvernement, notamment des ministres concernés. Qui a émis une contestation quelconque lorsque, par souci d'équité mais aussi d'efficacité, nous avons pris la décision de faire valider les stages de fin d'études de médecine par l'Hôpital Adolphe-Sicé qui n'est pourtant pas un CHU ? Par conséquent, pour nous en tenir à Brazzaville, il est opportun d'y créer une Régie autonome des hôpitaux faisant partie des CHU. L'assistance publique des hôpitaux de Brazzaville comprendrait l'actuel CHU réhabilité et les hôpitaux transformés et adaptés de Baongo, Makélékélé, Blanche Gomes, Mfilou, Ouenzé et Talangai. Il s'agirait là d'un processus étalé sur plusieurs années. Une telle procédure ne pourrait être viable que si le gouvernement en accepte le coût et en confie la faisabilité, puis, plus tard, la cogestion à un Collège de professeurs

du CHU scrupuleusement sélectionnés par la CMT du CHU-Mère. Pour atteindre l'objectif de zéro évacuation sanitaire d'ici à cinq ans, il faut créer ou renforcer les compétences que j'ai appelées de 3^e étage. Il faut également mettre le prix qu'il faut. En raison du coût élevé des soins pour les patients, une contribution substantielle de l'Etat serait indispensable. Quoi qu'il en soit, le rôle des médecins est ici déterminant. C'est pourquoi il faut penser à réécrire certains articles du statut des bi-appartenants et à instituer un internat sur concours.

La réduction à son minimum du délai symptôme initial-hospitalisation impose la mise en place d'un Samu. Il n'y a pas de miracle à chercher. Il y a des urgences qui exigent moins d'une à deux heures, parfois moins, pour sauver la vie d'un patient en détresse. Il faut inciter les journalistes à se rapprocher des médecins responsables pour traiter de tels sujets dans des émissions télévisées, organisées dans un cadre ouvert mais respectueux.

Nous croyons sincèrement qu'on peut faire travailler les hôpitaux selon le rythme de 3x8 heures. Certains esprits malins vont s'écrier « mais nous le faisons déjà ! ». Je vous invite à ne pas les croire, à moins d'une enquête auprès de la population. Je n'aborderai pas ici en profondeur le délicat problème des grèves totales des personnels de santé. Tout en comprenant ceux qui en arrivent là, je crois pouvoir dire que je n'ai jamais osé faire une grève dans ma vie. Pire ou mieux, j'ai épargné des grèves à l'Insssa devenu Faculté de médecine. Quand la pression syndicale devenait trop forte à l'Université, je faisais reporter les enseignements et les examens au CHU. La diminution du taux de mortalité hospitalière requiert la mise en place des stratégies susmentionnées qui, bien sûr, sont loin d'être exhaustives. Le Congo, avec une espérance de vie de ses habitants inférieure à 55 ans et une mortalité élevée des enfants de moins de 5 ans, a le devoir de sauver son avenir en garantissant la croissance des couches fragiles de sa population.

La formation continue et la recherche médicale ainsi que leurs systèmes d'évaluation, sous-tendent la compétence et la compétitivité des CHU. S'il apparaissait qu'au niveau national il n'existe pas d'organes veillant de façon satisfaisante à ces stratégies prioritaires, il faudrait revoir les textes. Quant à notre arrimage au système du Cames, il est désormais irréversible. Encore que, pensons-nous, en visant l'objectif de « Zéro évacuation sanitaire à l'étranger », nous devrions souhaiter que le Cames mette autant d'accent sur l'évaluation des compétences techniques et technologiques que sur les sempiternelles épreuves de titres et travaux et de la leçon.

Conclusion

Voilà ce que m'inspire la vitalité d'un CHU au quadruple plan de la compétence, de la compétitivité, de l'accessibilité aux soins et de la fonction sociale. Sur la base des suggestions esquissées ici et qui seraient à compléter, nous pensons qu'on peut amorcer un travail plus approfondi de réflexion et opérer des réalisations de pointe propices au développement socio-sanitaire du Congo. La volonté politique et l'action déterminante du gouvernement et, en dernier ressort, du chef de l'Etat, sont incontournables pour de telles avancées.

Pr Christophe Bouramoué

ALLEMAGNE

Annegret Kramp-Karrenbauer succède à Angela Merkel à la tête de la CDU

Angela Merkel a fait ses adieux à son parti, le 7 décembre à Hambourg, où son successeur a été désigné.

En élisant «AKK», comme l'a baptisée la presse allemande, les mille cent un délégués du parti présents au 31^e congrès de la CDU (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne) ont fait le choix de la continuité. Pour succéder à Angela Merkel, qui présidait le parti depuis dix-huit ans, ils ont élu celle qui, des trois candidats en lice, est la plus proche de la chancelière, politiquement autant que personnellement.

Née en 1962 dans la Sarre, près de la frontière française, où elle a fait toute sa carrière politique, catholique pratiquante et mère de trois enfants, AKK n'incarne pas la même Allemagne que son prédécesseur, fille de pasteur protestant, élevée à l'est du rideau de fer et dont le fief électoral se trouve à Stralsund (Mecklembourg-Poméranie-Occidentale), au bord de la Baltique, en ex-République démocratique allemande.

Politiquement, les deux femmes ne sont pas non plus tout à fait sur la même ligne. Certes, Kramp-Karrenbauer répète que la CDU doit rester un « grand parti populaire du centre » (Volkspartei der Mitte), autrement dit qu'il ne doit pas céder à la tentation du populisme dans l'espoir de ramener au bercail les électeurs conservateurs tentés par le parti



d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne.

Quand AKK a été élue pour la première fois ministre-présidente de la Sarre, en 2011, elle a ainsi d'abord gouverné avec les écologistes et les libéraux à la tête d'une coalition dite « jamaïcaine » (noir-jaune-vert). Mais cela ne l'a pas empêchée, un an plus tard, après le départ des libéraux de sa majorité, de s'allier cette fois avec les sociaux-démocrates, avec qui elle a dirigé la Sarre jusqu'en février 2018, lorsque Angela Merkel l'a nommée secrétaire générale de la CDU. Pragmatique, Kramp-Karrenbauer n'en est pas moins une femme de convictions et de combats. Au sein de la CDU, elle défend ainsi de longue date l'instauration de quotas pour les femmes, afin qu'elles soient mieux représentées sur la scène politique.

Sur le terrain social, AKK est

classée à gauche de la CDU, notamment en raison de son combat pour le salaire minimum, qu'elle défendait contre la majorité de son parti avant que le gouvernement de « grande coalition » d'Angela Merkel ne l'installe, en 2015. Ces dernières semaines, l'ancienne ministre-présidente de la Sarre a, d'ailleurs, reçu le soutien de l'influente Organisation des travailleurs chrétiens-démocrates, l'aile « sociale » de la CDU.

Sur le plan sociétal, AKK est en revanche nettement plus conservatrice qu'Angela Merkel. Cela ne date pas d'hier. En 2000, au sein du gouvernement régional de la Sarre, Kramp-Karrenbauer fut la première femme à accéder à un poste de ministre de l'Intérieur en Allemagne. De cette expérience, qui dura sept ans, elle a gardé un intérêt particulier pour les questions de sécurité et une réputation de femme d'ordre, particulièrement appréciée par la police.

En 2015, alors ministre-présidente de la Sarre, AKK a soutenu la politique d'accueil des réfugiés d'Angela Merkel au nom des valeurs chrétiennes. Mais cela ne l'a pas empêchée de mener une politique de grande fermeté. Avec la Bavière, la Sarre est ainsi le Land qui, ces trois dernières années, a procédé au plus grand nombre de reconduites à la frontière de demandeurs d'asile déboutés.

Yvette Reine Nzaba

GOUVERNANCE

Le Bénin, plus ouvert dans l'obtention de visa

Selon le rapport « Visa Openness Index » édition 2018 de la Banque africaine de développement publié le 7 décembre, le pays a, en effet, marqué un pas de géant, passant du 27^e rang, en 2017, à la première place un an plus tard, en 2018.

En Afrique, le Bénin est désormais avec les Seychelles le pays le plus ouvert en matière d'obtention de visa. C'est la principale retombée d'une politique d'ouverture menée par le président de la République, Patrice Talon, depuis son arrivée au pouvoir. Une politique qui a connu un coup d'accélérateur important cette année, avec la dématérialisation du système de visas béninois.

Depuis 2016, en effet, le Bénin a instauré l'exemption de visa pour les Africains ainsi que le lancement du visa touristique de dix jours. Plus emblématique, le pays a mis à la disposition des usagers une plate-forme de

délivrance de visa électronique « demandé et payé en ligne » via le site www.evisa.gouv.bj.

Lancée par les autorités béninoises le 23 avril 2018, la plate-forme de délivrance du visa électronique (E-visa) a enregistré en un temps record des scores exceptionnels avec près de mille visas déjà délivrés en moins d'un mois. Sur ce même terrain d'ouverture vers l'Afrique, le Bénin a instauré à l'instar des Seychelles une exemption à tous les Africains des visas d'entrée sur son territoire.

Autre bonne performance à saluer, celle du Rwanda qui passe de la 9^e à la 3^e place. Désormais, les ressortissants de quinze pays d'Afrique peuvent s'y rendre sans visa, tandis que ceux des trente-huit pays restants pourront avoir un visa à l'arrivée. Le Togo et la Guinée-Bissau complètent ce top 5 en occupant respectivement la 4^e et la 5^e place.

Y.R.Nz.

PÉTROLE

L'Opep et ses alliés sont convenus d'une baisse de 1,2 million de barils par jour

L'organisation et ses alliés dont la Russie ont décidé, le 7 décembre, une baisse commune de leur production de 1,2 million de barils par jour dans l'espoir de redresser les cours, a annoncé le ministre irakien du Pétrole, Thamer Abbas al-Ghadhban, à l'issue d'une réunion à Vienne. « Nous allons réduire de 1,2 million de barils par jour au total » la production, a-t-il déclaré à la presse. Il a précisé que cette réduction serait portée à hauteur de huit cent mille barils quotidiens par les quatorze pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de quatre cent mille par ses dix partenaires dont la Russie. Cette baisse sera calculée à partir des niveaux de production d'octobre et fera

l'objet d'un examen d'étape en avril, a précisé un porte-parole de la réunion, Tafal al-Nasr.

Cette réduction, correspondant à un peu plus de 1% de la production mondiale, est destinée à enrayer la chute des cours, qui ont dévissé de 30% en deux mois dans un contexte de surproduction chronique.

L'Opep et ses alliés assurent environ la moitié de la production mondiale de brut et sont liés par un partenariat depuis deux ans. Le président américain, Donald Trump, avait exhorté, le 5 décembre, à maintenir sa production à un niveau élevé afin de ménager les consommateurs.

AFP

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

70 ans dans un contexte assombri

Le 10 décembre 1948, l'ONU adoptait, à Paris, la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), ambition humaniste mondiale affichée peu après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, d'Auschwitz à Hiroshima.

Les Nations unies commémorent ce lundi, l'adoption du texte novateur tandis que ses objectifs se heurtent à une résistance sans précédent. La Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a averti la semaine dernière que le système mondial « qui avait donné corps à la vision de la Déclaration universelle est érodé petit à petit par les gouvernements et les responsables politiques qui se consacrent de plus en plus à des objectifs nationalistes étroits ».

Certains experts pensent toutefois que, même si le mouvement international pour les droits de l'homme né après la Seconde Guerre mondiale est menacé, cette commémoration pourrait fournir l'occasion à la DUDH de réaffirmer son utilité. Inspirée par la déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la déclaration d'indépendance américaine de 1776, la DUDH a pour pre-

mière origine le traumatisme engendré par la Seconde Guerre mondiale et le génocide des juifs par les Nazis. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », proclame le premier article de la déclaration, qui en trente points énumère des droits humains, civils, économiques, sociaux et culturels, « inaliénables » et « indivisibles ».

Droit de la personne

Elaborée dans un climat de début de Guerre froide, la DUDH fut adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par les cinquante-huit Etats alors membres de l'Assemblée générale de l'ONU à l'exception de l'URSS, des pays d'Europe orientale, de l'Arabie saoudite et de l'Afrique du Sud qui s'abstinrent. L'URSS et ses satellites insistaient notamment sur les « droits réels », économiques et sociaux, contre les « droits bourgeois » civils et culturels défendus par les démocraties occidentales.

Ces dernières, de leur côté, résistaient à l'idée de traduire la déclaration en instrument juridique contraignant, craignant qu'il ne fût utilisé contre elles par les pays colonisés. De fait, ce n'est qu'en 1966 que furent adoptés par l'ONU deux

pactes contraignants qui constituent, avec la DUDH, la charte des droits de l'Homme de l'ONU.

organisée ait jamais adopté ». Sans valeur contraignante, la DUDH a inspiré tous les traités internatio-

tions internationales de 1979 contre la discrimination envers les femmes, de 1984 contre la torture, de 1990 sur

L'essentiel de la DUDH

La DUDH contient un préambule et trente articles.

Cette charte, de portée morale, traite de quatre grands volets : les droits personnels (libertés, égalité, droit à la justice), les rapports avec les autres hommes (droit à une nationalité, droit à fonder une famille), les droits spirituels et politiques (liberté de religion, d'opinion, de réunion, d'association, d'élection) et, enfin, les droits économiques, sociaux et culturels (droit au travail, à la rémunération, à l'éducation, à la sécurité sociale).

L'article premier stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » et l'article 2 que « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés (...), sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

D'après l'article 3, « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Selon l'article 4, « nul ne sera tenu en esclavage » et selon l'article 5, « nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

L'article 9 stipule que « nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé » et l'article 12 que « nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation (...) ».

Aux termes de l'article 13, « toute personne a le droit de circuler librement (...) de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » tandis que l'article 14 dit que, « devant la persécution, toute personne a droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

L'article 16 indique qu'« à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme (...) ont le droit de se marier » et « ont des droits égaux (...) durant le mariage et lors de sa dissolution » et que « le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ».

L'article 18 reconnaît que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ».

Le texte de 1948 reste, selon le mot du juriste français René Cassin, qui participa à son élaboration, « le premier manifeste que l'humanité

naux de l'après-guerre et est généralement reconnue comme le fondement du droit international relatif aux droits de l'homme. Les conven-

les droits de l'enfant, la création de la Cour pénale internationale en 1998 découlent directement de la DUDH.

AFP

SAHARA OCCIDENTAL

Accord pour une deuxième table ronde en 2019

Les pourparlers de Genève entre le Maroc et le Front Polisario, sur le conflit qui les oppose, ont pris fin le 6 décembre avec un satisfecit général, marqué par un accord pour une autre rencontre l'an prochain. Les deux délégations ont chacune posé des conditions pour la réussite de celle-ci.

« Sur invitation de Horst Köhler, l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental, les délégations du Maroc, du Polisario, de l'Algérie et de la Mauritanie ont participé à une première table ronde les 5 et 6 décembre 2018 à Genève, dans le cadre de la résolution 2440 du Conseil de sécurité », souligne le communiqué.

D'après la même note lue par Horst Köhler, les délégations « ont fait état des récents développements, abordé les questions régionales et discuté des prochaines étapes dans le processus politique pour le Sahara ».

« Toutes les délégations ont reconnu que la coopération et l'intégration régionale, plutôt que la confrontation, étaient les meilleurs moyens de relever les nombreux et importants défis auxquels la région est confrontée », relève le texte, notant que « toutes les discussions se sont déroulées dans une atmosphère d'engagement sérieux, de franchise et de respect mutuel ».

Selon l'émissaire onusien, une solution au conflit du Sahara occidental constituerait une contribution importante pour améliorer les vies des peuples de la région, d'après les participants à la réunion. Le communiqué signé par la même source a également affirmé que les délégations se sont mises d'accord pour se retrouver au cours du premier trimestre 2019, pour une deuxième table ronde.

« Même si le Maroc estime que l'atmosphère sereine n'est pas suffisante pour la relance du processus onusien pour aboutir à une solution politique, pragmatique, réaliste et durable, Rabat reste très attaché au processus politique, quant à l'organisation d'une seconde table ronde, lors du premier trimestre 2019 », a soutenu l'envoyé personnel du Maroc.

Par ailleurs, le royaume chérifien espère que la deuxième table ronde connaîtra l'engagement de toutes les parties pour une discussion profonde sur la solution politique.

Rappelons que les acteurs qui se sont retrouvés pour deux jours à Genève ne se sont pas réunis depuis 2012 pour évoquer la question du Sahara occidental. Une zone dont le sort est resté figé depuis plusieurs années. Longtemps, le Sahara occidental a été une colonie espagnole. En 1975, un accord signé à Madrid met fin à cette colonisation et divise la région en deux. Le sud du Sahara occidental est cédé à la Mauritanie, qui y renoncera six ans plus tard, alors que le nord et le centre du territoire reviennent au Maroc. Un accord signé quelques jours après la grande « Marche verte » organisée par le roi Hassan II lorsque plus de trois cent cinquante mille Marocains s'étaient rendus sur le territoire. Depuis, c'est l'épreuve de force entre le royaume chérifien et le Front Polisario.

Le Front Polisario revendique l'indépendance. Il a même proclamé, en 1976, la République arabe sahraouie démocratique. En 1984, elle a été intégrée à l'Union africaine (autrefois OUA) et le Maroc décida de claquer la porte de l'institution. Le conflit armé entre les deux protagonistes s'éternise jusqu'en 1991 lors de l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu. Une mission de l'ONU est déployée dans le pays et chargée de l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

Et depuis, ce référendum est le principal point de crispation entre Rabat et le Polisario. Plusieurs plans sont avancés par les différentes parties mais, à chaque fois, ils sont rejetés. En mars 2012, les dernières discussions ont lieu aux Etats-Unis (Manhasset). Une nouvelle impasse. Rabat plaide pour une large autonomie du territoire sous souveraineté marocaine alors que le Front Polisario estime que tout est négociable sauf son droit à l'autodétermination.

Depuis 2012, le dialogue a donc été interrompu mais, en coulisses, la situation du Sahara occidental n'a pas été totalement écartée.

Yvette Reine Nzaba

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 10 AU 16 DECEMBRE

Lundi 10 décembre :

15h00 : 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Mardi 11 décembre :

15h00 : Anniversaire Studio 210

18h30 : Ciné-club : Le cercle des noyés de Pierre-Yves Vandeweerd

Mercredi 12 décembre :

15h00 : Débat d'idées : « Une théologie africaine chrétienne ? » par Carl Sundberg, docteur en théologie

18h00 : Festival Mantsina : Le député fou de Fortuné Batéza , par la Cie Tuné

19h00 : Mercredi à la cafétéria : Le Maître Tchoutchoupé

Jeudi 13 décembre :

18h00 : Festival Mantsina : L'espèce humaine de Robert Antelme, par Maylis Bouffartigue de la Cie Monsieur Madame

Vendredi 14 décembre :

18h00 : Festival Mantsina : We call it love de Felwine Sarr, par Carole Karemera, Denis Mpunga et Ishyo Arts Centre)

Samedi 15 décembre :

10h00 : Les rendez-vous de la médiathèque

Samedi des petits lecteurs/ L'heure du conte/ Club de scrabble

Dimanche 16 décembre :

18h00 : Carte d'identité de et par Diogène Ntarindwa dit Atome

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois

PARCELLE A VENDRE

A Ignyé centre (PK 45), quartier Nzibou

Superficie : 400 m² (20 m x 20 m)
A un bon prix (discutable)

Contacts :
06 955 44 06 / 05
571 69 89

NÉCROLOGIE

Mlle Christelle Loutolo, agent Conseimmo-SI-Etudes (site Les Dépêches de Brazzaville), les enfants Kiala et Mme Pascaline Kindou, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père et époux, M. Georges Kiala, survenu le 4 décembre 2018 à l'hôpital de base de Makélékélé, des suites d'une longue maladie. La veillée funèbre se tient au n°4 de la rue Philippe-Mamie, quartier Mansimou, référence arrêt pont du Djoué, sur l'avenue de la Corniche. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.





LE RESEAU DES SMARTPHONES

**1 ROUTEUR ACHETÉ
= JUSQU'À 40GB
D'INTERNET OFFERTS**

Publicis AG Partner ONE

60.000 FCFA



35.000 FCFA



ACCIDENTS DE LA ROUTE

1,35 million de personnes tuées chaque année

Selon le dernier rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publié le 7 décembre, l'insécurité routière dans le monde représente aujourd'hui la principale cause de décès chez les jeunes de 15 à 29 ans mais également chez les enfants de 5 à 14 ans.

Les décès consécutifs à des accidents de la route ont atteint 1,35 million par an dans le monde. D'après l'étude de l'OMS, la route tue plus que le sida, la tuberculose ou les maladies diarrhéiques pour tous les groupes d'âges confondus.

« Il n'y a aucune excuse pour l'inaction. C'est un problème de solutions éprouvées. Ce rapport est un appel aux gouvernements et aux partenaires à prendre des mesures beaucoup plus importantes pour les mettre en œuvre. Ces décès représentent un prix inacceptable pour la mobilité », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS.

Le rapport de l'agence onusienne sur la sécurité routière 2018 indique que malgré l'augmentation du nombre total de décès, les taux de mortalité par rapport à la taille de la population mondiale se sont stabilisés ces dernières années. Cela donne à penser que les efforts déployés en matière de sécurité routière dans certains pays à revenu intermédiaire ou élevé ont atténué la situation.

« La sécurité routière est une question qui ne reçoit pas l'attention méritée et c'est vraiment l'une de nos meilleures opportunités pour sauver des vies dans le monde. Nous savons quelles interventions fonctionnent. La mise en œuvre de politiques strictes, une conception intelligente de routes et de puissantes campagnes de sensibilisation du public peuvent sauver des millions de vies au cours des prochaines décennies », a déclaré, pour sa part, Michael R. Bloomberg, fondateur et PDG de Bloomberg philanthropies et ambassadeur mondial de l'OMS pour les maladies non transmissibles et blessures.

Dans le contexte où des progrès ont été réalisés, ces succès sont largement attribués à une meilleure législation concernant les principaux risques tels que la vitesse, l'alcool au volant et l'absence de port de la ceinture de sécurité, du casque de moto et du dispositif de retenue pour enfants.

Le document indique que des infrastructures plus sûres comme des trottoirs et des voies réservées aux cyclistes ainsi qu'aux motocyclistes, l'amélioration des normes de véhicules (celles qui

imposent un contrôle électronique de la stabilité et un freinage avancé) et des soins après un accident ont également contribué aux succès.

Pas de progrès dans les pays pauvres

Le rapport souligne que l'Afrique reste le continent le plus touché. Comme souvent, les pays à faible revenu, même si l'on y compte beaucoup moins de véhicules immatriculés, recensent plus de décès. Des mesures citées ci-dessus ont contribué à réduire les décès sur les routes dans quarante-huit pays à revenu intermédiaire ou élevé. Cependant, pas un seul pays à faible revenu n'a enregistré une réduction du nombre total de décès, en grande partie à cause du manque de mesures.

En réalité, le risque de mortalité routière reste trois fois plus élevé dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé, avec les taux les plus élevés en Afrique (26,6 pour cent mille habitants) et les plus bas en Europe (9,3 pour cent mille habitants). En revanche, depuis la dernière édition du rapport, trois régions du monde ont enregistré une baisse des taux de mortalité sur les routes: les Amériques, l'Europe et le Pacifique occidental, la plus forte réduction (4,4%) ayant été observée dans le Pacifique occidental.

Les variations des décès sur les routes sont également reflétées par le type d'usagers de la route. À l'échelle mondiale, les piétons et les cyclistes représentent 26% de tous les décès sur les routes, ce chiffre atteignant 44% en Afrique et 36% en Méditerranée orientale. Les motocyclistes et les passagers représentent 28% de tous les décès sur les routes mais, cette proportion est plus élevée dans certaines régions. Par exemple, 43% en Asie du sud-est et 36% dans le Pacifique occidental.

Par rapport à l'étude précédente de la série publiée en 2015, le rapport de situation mondiale sur la sécurité routière 2018 présente d'autres conclusions, notamment le fait que vingt-deux pays supplémentaires ont modifié leurs lois sur un ou plusieurs facteurs de risque afin de les aligner sur les meilleures pratiques et concerner un milliard de personnes supplémentaires.

De même, quarante-six pays représentant trois milliards d'habitants ont des lois fixant des limites de vitesse conformes aux meilleures pratiques. Enfin, à l'heure actuelle, quarante-cinq pays représentant 2,3 milliards de personnes ont des lois sur l'alcool au volant conformes aux meilleures pratiques.

Yvette Reine Nzaba

DÉCRYPTAGE

« Mille milliards de milliards »

En 1993, il y a donc vingt-cinq ans, paraissait en France un livre – *Mille milliards de milliards, ou la fortune collective des Français* – écrit par Jacqueline Beytout et Jean-Paul Pigasse qui analysait sur près de quatre cents pages le capital collectif accumulé par la France au fil des siècles : domaine foncier, capital immobilier, patrimoine artistique et culturel, capital financier, actifs industriels.

En voici la conclusion qui explique la crise que vit aujourd'hui le pays. « En laissant croître la fortune collective de la France au détriment de la richesse individuelle des Français, les gouvernements successifs de la III^e, de la IV^e et de la V^e République ont commis la plus lourde des erreurs. Sans se soucier des effets à long terme de leurs politiques ils ont, en effet, provoqué une enflure de l'Etat et des collectivités publiques contre lesquelles personne ne peut lutter.

Trop riches et trop puissantes les institutions de toute nature qui gèrent l'argent public ont échappé à l'emprise du pouvoir public. Elles se comportent aujourd'hui comme ces grands féodaux du Moyen-Age qui ne rendaient hommage à leur suzerain que pour mieux ignorer ses décisions et agir à leur guise.

Aujourd'hui, quelle que soit sa volonté de réforme, l'exécutif ne peut lutter contre les décisions et les choix quotidiens de l'appareil public. Certes, les ministres et les parlementaires ont conservé le pouvoir de paraître, mais la conduite des affaires ne dépend plus ni des uns ni des autres.

Sans verser dans l'excès il faut bien admettre que s'est créée en France une sorte de nomenclatura omniprésente, ultra-puissante, qui affecte d'obéir aux injonctions du pouvoir politique, national et local mais qui, en réalité, ne fait que ce qu'elle décide. Et l'on voit à certains signes – la percée des grands corps de l'Etat dans la classe politique notamment – que l'on n'est plus très loin du stade ultime où l'administration sera à la fois juge et partie, nommée et élue, autoproclamée en quelque sorte.

Paradoxalement donc, c'est au moment précis où les systèmes collectivistes s'effondrent à l'Est que la France apparaît la plus vulnérable à la même confusion des genres entre l'Etat et la nation. Avec ce résultat identique que le pays s'appauvrit tandis que l'Etat et les collectivités publiques s'enrichissent.

Englués tout à tour dans un socialisme aveugle qui n'imaginait de sortir de l'impasse qu'en étatisant l'économie, puis dans un ultra-libéralisme qui ne voyait le salut de la nation que dans la privatisation des entreprises publiques et le dépérissement de l'Etat, les responsables politiques n'ont pas cessé depuis dix ans de se tromper. Partant de positions diamétralement opposées et aussi radicalement fausses les unes que les autres, ils ont mené des politiques économiques et sociales qui ont aggravé les problèmes au lieu de les résoudre. Ils ont ainsi conduit la France au bord de l'implosion.

Si dans un délai très bref des mesures ne sont pas prises pour rendre la France aux Français, il se produira l'un de ces retours de flamme dont le pays a le secret.

Les événements de 1789, 1848, 1871, 1936, 1945, 1958, 1968 sont suffisamment proches dans le temps pour que nous ne nous fassions aucune illusion sur ce qui nous attend si la puissance publique, qu'elle soit nationale ou locale, continue de dépouiller les citoyens de leurs biens et de leurs revenus. »

Les Dépêches de Brazzaville

INVEST IN YOURSELF

FOLLOW US

AFRIKAN CAMPUS

Learn & apply Customer Care

Incubateur de start up Formations & conseils

Licence Master Doctorat

BRZZAVILLE-MBA INTERNATIONAL BUSINESS SCHOOL

AFRIKAN CAMPUS

Invest in yourself, we will make you love learn and apply

Formations et Certifications pour Managers et Dirigeants - MBA Entrepreneurship - MBA Finance et Stratégie - MBA RH
MBA Commerce International - MBA Intelligence Économique - MBA Santé - MBA formateurs elearning

Tours Jumelles Villarecci, Avenue Amilcar Cabral, face Hôtel Radisson, Brazzaville (CONGO)
+242 226146065 - +242 06 524 98 38 - +242 06 971 08 85 - info@brazzaville-mba.com



www.brazzaville-mba.com

RENTÉE JANVIER 2019 FRAIS D'INSCRIPTIONS OFFERTS* !

Secrétariat Général
Boîte Postale 126
BRAZZAVILLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du règlement n°1/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banque, et du Règlement n°02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du premier semestre 2018, et les seuils d'usure applicables pour le second semestre 2018 à compter de la date de signature du présent Communiqué de presse se présente comme suit :

	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicable au 2 ^{ème} semestre 2018
Particuliers		
Crédits à la consommation, autre que découvert	22,28	29,71
Découverts	17,56	23,41
Crédits à moyens terme	13,69	18,25
Crédits à long terme	11,37	15,16
Cautions	9,55	12,73
Effets commerciaux		
Petites et Moyennes Entreprises		
Crédits à la consommation, autre que découvert	20,69	27,59
Découverts	15,16	20,22
Crédits à moyens terme	14,04	18,72
Crédits à long terme	12,37	16,49
Cautions	4,90	6,53
Effets commerciaux	45,11	60,15
Grandes Entreprises		
Crédits à la consommation, autre que découvert	29,69	39,58
Découverts	13,59	18,12
Crédits à moyens terme	9,33	12,44
Crédits à long terme	6,64	8,86
Cautions	3,83	5,10
Effets commerciaux	24,82	33,09
Autres personnes morales		
Crédits à la consommation, autre que découvert	22,47	29,96
Découverts	15,00	20,00
Crédits à moyens terme	8,71	11,61
Crédits à long terme		
Cautions	1,76	2,34
Effets commerciaux		
Administrations publiques et collectivités locales		
Crédits à la consommation, autre que découvert		
Découverts	15,00	20,00
Crédits à moyens terme		
Crédits à long terme		
Cautions		
Effets commerciaux		

NB : les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du premier semestre 2018.

Fait à Brazzaville, le **29 NOV 2018**

Le Ministre des Finances et du Budget,
Président du Conseil National du Crédit



Calixte NGANONGO

PATRIMOINE CULTUREL

Franck Riester soutient la circulation des œuvres africaines

Le ministre français de la Culture a confié récemment au Journal du Dimanche que les milliers d'objets d'art africains qui sont dans les musées en France devront «circuler» avec les autorités compétentes sans pour autant que cela se traduise par un transfert de propriété.

«Les jeunes Africains doivent avoir accès à leur patrimoine», a déclaré Franck Riester. Mais, «Il ne s'agit pas de vider les musées, mais de travailler étroitement avec eux sur l'objectif de faire circuler les œuvres», a-t-il ajouté. Avant de poursuivre : «Notre objectif est très clair : les jeunes Africains doivent avoir accès à leur patrimoine, mais aussi à celui de l'humanité. Cela passe par des restitutions mais aussi par des prêts, des dépôts à long terme, des expositions, des échanges



d'ingénierie muséale. Il ne s'agit pas de vider les musées, mais de travailler étroitement avec eux sur l'objectif de faire circuler les œuvres». Cette dernière proposition le range derrière celle de l'Académie des Beaux-Arts et du musée du Quai Branly, favorables à

une circulation des œuvres plutôt qu'à leur restitution massive.

Selon le Code du patrimoine, ces objets (œuvres d'art) sont inaliénables, comme toutes les collections des musées français. Une restitution massive est préconisée dans le rapport des deux universitaires, Bénédicte Savoy, professeure au Collège de France, et Felwine Sarr, professeur en économie à l'université de Saint-Louis au Sénégal. Ceux-ci se sont prononcés pour une restitution par la France de dizaines de milliers d'œuvres d'art africaines, pillées pendant la colonisation ou acquises à bas prix.

Le président français, Emmanuel Macron, a décidé de restituer vingt-six objets au Bénin, en l'occurrence des prises de guerre de l'armée française en 1892. Face à ce qui apparaît comme une impasse, Franck Riester a estimé

que «l'inaliénabilité des œuvres» était «un principe important mais, comme tout principe, il peut y avoir des exceptions et cela pourrait être le cas avec le Bénin», soutenant : «Une étude juridique est en cours. S'il faut passer par une loi, nous le ferons».

Le Sénégal vient d'inaugurer, à Dakar, son Musée des civilisations noires, un projet concrétisé un demi-siècle après son lancement par Léopold Sedar Senghor, lors du premier festival mondial des arts nègres en 1966, dans cette ville. D'une surface de 14 000 m², ce musée pourra accueillir dix-huit mille pièces, où « il y aura une facette de chaque partie de l'Afrique », a déclaré son directeur, Hamady Bocoum, assurant que le musée pourra accueillir des œuvres d'autres pays du continent moins bien dotés.

Noël Ndong

DEVOIR DE MÉMOIRE

« Congo 1905, Le Rapport Brazza » fait renaître de ses cendres l'histoire commune du Congo et de la France

Le Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza organise, du 4 au 8 décembre, en partenariat avec l'Institut français du Congo (IFC), une exposition précédée d'une conférence débat qui s'est ouverte en présence de l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery. Elle cadre avec la troisième édition du festival international de la Bande dessinée du Congo.

L'heureuse circonstance qui fait coïncider la troisième édition du festival de la bande dessinée au Congo avec la conférence-débat sur «Congo1905, Le Rapport Brazza » est en elle-même un signe providentiel. C'est un aveu, celui de la poursuite d'une lecture de l'histoire coloniale dans la vérité de ses excès et dans la reconnais-

sance de ses exceptions. Dix-neuf pièces revitalisant une page importante de l'histoire franco congolaise sont exposées au hall et au rez-dechaussée du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza. Elles remettent au jour cette bande dessinée « Congo 1905, Le Rapport Brazza » des bédésistes français Vincent Bailly et Tristan Thil. Au cœur du récit, l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza, défenseur de la cause des Noirs, réduit au silence à l'époque coloniale.

« Nous voici donc en train de commettre l'acte de restitution d'un passé qui n'a pas été laissé aux mains des seuls historiens. A l'évidence, l'historiographie de la période coloniale contemporaine nous fait retrouver les traces d'un passé tu ou ignoré. Elle a longtemps souffert du

conflit larvé entre histoire mémoire et politique. Cette relation triangulaire dominée par l'intrusion du politique dans le domaine des savoirs s'autonomise désormais grâce aux travaux pluridisciplinaires de haute facture », a expliqué Béline Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza.

Cette bande dessinée, a-t-elle poursuivi, est une forme d'intelligence subversive et narrative, qui donne à voir par le dessin, le décor et les corps. En tant qu'intelligence graphique, elle pratique aussi l'ellipse et l'esthétique picturale. C'est sa façon à elle d'inviter le lecteur à faire partie du récit. Avant d'adresser quelques mots à Pierre Savorgnan de Brazza en ce jour hautement symbolique.

Dans son mot d'usage, l'ambassadeur de France au

Congo, Bertrand Cochery, a reconnu qu'il est, en effet, de leur responsabilité, entendu comme devoir de mémoire et de lucidité, de rendre compte de l'histoire y compris voir surtout de ces zones gâchées ou oubliées à plus forte raison lorsque celles-ci l'ont été sciemment. Pour lui, les historiens ont un rôle crucial et unique pour sortir de l'oubli les zones sombres de l'histoire coloniale pour les remettre en lumière avec la précision de la méthode des faits qui sont suffisamment graves.

« Après le départ de Pierre Savorgnan de Brazza de 1896-1897 et qui justifiera après son retour en 1905 et la rédaction de ce rapport tellement accablant sur les compagnies concessionnaires, sur certaines couvertures de crimes d'actes par les administrateurs et qui méritent aujourd'hui effectivement, grâce à cette bande dessinée, d'être enfin portés à la connaissance du grand public », a-t-il indiqué.

Au cours de cette conférence-débat, la Pr Catherine Coquery-Vidrovitch, ainsi que Vincent Bailly et Tristan Thil, ont permis à l'auditoire de prendre la mesure de l'acte symbolique qui continue à ressusciter la figure de Pierre Savorgnan de Brazza de l'ombre. « C'était un travail du sérieux pour faire connaître tout ce qu'il avait vu et tout ce qu'il avait souligné et fait remarquer par ses compagnons pour en faire un rapport au ministre de façon à changer les choses », a précisé l'historienne Catherine Coquery-Vi-

drovitch. Les auteurs de cette bande dessinée, pour leur part, disent avoir accompli leur devoir dans l'intérêt de la mémoire collective.

Quant à la bande dessinée « Le Rapport Brazza », il s'agit d'un ouvrage de plus de trois cents pages. L'essentiel de son contenu est un compte rendu de mission qui a séjourné dans les décombres de l'oubli. Vincent Bailly et Tristan Thil sont aussi auteurs de la bande dessinée au sous-titre évocateur «Le premier secret d'Etat de la Françafrique».

Elles ont réagi

Marie Audigier, directrice déléguée de l'IFC de Brazzaville : « Nous sommes très heureux de cette exposition. La venue de Mme Catherine Coquery-Vidrovitch est un événement et puis, la directrice générale du Mémorial nous a fait plaisir d'exposer les lettres manuscrites de Pierre Savorgnan de Brazza. Il a une petite écriture fine ».

Pour Joelle Epee, promotrice de la troisième édition du festival international de la bande dessinée du Congo « Bilili BD », cette exposition est symbolique. « Le thème de l'exposition, c'est «Le rapport Brazza 1905» et vous avez ensuite une série des planches qui montrent différentes étapes de sa vie avec son épouse quand ils décident de descendre dans les Afriques équatoriales françaises. Vous avez un extrait des atrocités qui ont été commises dans ces Afriques », a-t-elle indiqué.

Bruno Okokana



La directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza et la directrice déléguée de l'IFC

CHRONIQUE

Qui pour accueillir la CAN 2019 ?

Le retrait de l'organisation de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN) au Cameroun par la Confédération africaine de football (CAF) délie les langues. Alors que le pays qui va abriter la prestigieuse compétition n'est pas encore connu, les amoureux du ballon rond à travers le continent disent des prières autour des candidatures en vue. Celle du Congo a notamment inspiré un de ces inconditionnels qui voudrait voir l'histoire se répéter. Voici son propos :

« Et si l'histoire se répétait ? »

Le Congo, notre pays bien aimé, nous demande une union de prières : après avoir battu le Cameroun en demi-finales de la 8^e CAN en 1972 à Yaoundé, il s'était qualifié pour la finale qu'il avait remportée.

Quarante-six ans plus tard, le Cameroun se voit retirer l'organisation de la CAN2019 et le Congo se porte candidat à l'organisation de cette grande et belle fête du football africain. Ne va-t-il pas bénéficier du choix de la CAF ?

Tout porte à croire que le Congo a tous les atouts : nous disposons du plus grand stade de football de la zone Cémac, celui de la Concorde à Kintélé avec soixante mille places. Dans le périmètre du stade de Kintélé, nous avons deux grands hôtels d'au moins cent chambres chacun.

A peine quinze kilomètres séparent le stade de Kintélé de Masamba-Débat, lui-même situé presque à un jet de pierre de l'aéroport Maya-Maya.

Les hôtels tels Radisson, Olympic, Ledger, Elbo suites, la Coupole, pour ne citer que ceux-là, offrent un cadre de vie digne. Les stades de Pointe-Noire, Dolisie et Owando répondent aux normes de la CAF. Les trois aéroports internationaux de Brazzaville, Pointe-Noire et d'Ollombo sont prêts et capables d'accueillir de gros porteurs.

Il y a de quoi prier et nourrir un bel espoir de voir le pays de Tostao, Foudoux Mulele, Ndolou, Ange Ngapy, abriter une CAN.

Prions chers frères et confrères. Une CAN au Congo, après tout ce que nous avons connu ces dernières années, redonnerait une autre image au pays. Pour rappel, la candidature du Congo a été déposée au siège de la CAF le 5 décembre.

« Union de prières please ».

Laudes Martial Mbon

CAN DE FOOTBALL 2019

Le Congo candidat à l'organisation

Constant Omari, le deuxième vice-président de la Confédération africaine de football (CAF), a annoncé la candidature de Brazzaville à abriter la compétition retirée au Cameroun.

« Il y en a un qui a déjà écrit, le Congo-Brazzaville. Notre secrétaire général adjoint, Anthony Baffoe, m'a dit qu'il allait me parler d'une deuxième candidature », a indiqué Constant Omari.

Badji Mombo, le secrétaire général de la Fédération congolaise de football, a confirmé cette information. « Nous avons écrit à la Confédération africaine de football pour faire acte de candidature. La CAF nous a envoyé le cahier des charges que nous avons transmis au ministère des Sports et de l'éducation physique », a-t-il déclaré aux *Dépêches de Brazzaville*, sans pourtant détailler le contenu de ce cahier des charges.

Le Congo est-il suffisamment armé pour accueillir la première Coupe d'Afrique des nations (CAN) à vingt-quatre équipes ? La décision de passer de seize à vingt-quatre équipes a été prise lors d'un symposium sur le football africain, organisé en 2017 à Rabat, au Maroc. Le gouvernement devrait s'engager à construire et réaménager les infrastructures sportives, hôtelières, aéroportuaires et routières sans lesquelles, le demandeur ne pourrait remplir le cahier des charges.

Selon le nouveau cahier des charges, l'association organisatrice doit prévoir un minimum de six stades de compétition pour les candidatures individuelles ou un minimum de huit stades de compétition pour

les candidatures communes (co-organisation). Il s'agit de deux stades de compétition d'une capacité minimale de quinze mille spectateurs ; un minimum de deux stades d'une capacité minimale de vingt mille spectateurs ; un minimum de deux stades d'une capacité minimale de quarante mille spectateurs. Chaque site doit posséder deux terrains d'entraînement (de gazon naturel) ainsi qu'un terrain d'entraînement de réserve (gazon naturel) qui pourra être utilisé en cas d'urgence. Chaque site hôte doit avoir un terrain d'entraînement additionnel pour les arbitres.

Sur l'accueil et l'hébergement, le cahier des charges précise que l'association organisatrice doit soumettre à la CAF, au moins six mois avant le match d'ouverture du tournoi final, une liste des hôtels avec lesquels elle aura contracté et situés à proximité de chaque site, pour les besoins de la délégation de la CAF. L'équipe de la CAF en charge des visites d'inspection aura la pleine responsabilité de l'approbation des hôtels recommandés par l'association organisatrice et de la supervision de l'ensemble du plan hébergement pour le tournoi final (réservation de chambres, annulation de réservations, gestion des disponibilités, etc.). Tous les hôtels recommandés par l'association organisatrice pour les besoins de la délégation de la CAF doivent appartenir à la catégorie d'hôtels la plus élevée en termes de confort parmi les hôtels situés dans les villes concernées. La CAF sera seule décisionnaire quant aux choix et attributions finales des hôtels. Conformément au règlement de la compétition,

l'hébergement pris en charge par l'association organisatrice pour chaque équipe doit être dans un hôtel d'un minimum de quatre étoiles qui comprendra par nuitée concernée au minimum douze chambres doubles à deux lits et une chambre simple pour les joueurs de l'équipe ainsi que sept chambres standard pour les responsables et autres membres de l'équipe. Toutes les chambres doivent être climatisées.

Sur les transports, l'association organisatrice doit prendre toutes les mesures nécessaires en vue de s'assurer que, durant la compétition, tous les transports terrestres et aériens nécessaires seront à la disposition de la délégation de la CAF, selon ses exigences. L'association organisatrice peut cependant organiser des transports par voie terrestre si un tel mode de transport est jugé plus approprié que des transports par voie aérienne, sous réserve que la distance couverte ne dépasse pas 200 Km de porte à porte.

C'est pour la première fois que le Congo fasse acte de candidature à l'organisation de cette compétition. Le pays qui venait d'abriter les 11es Jeux africains, avait accueilli, en 2007, la CAN juniors.

Mais cette candidature est sans lendemain d'autant que le gouvernement ne semble pas prêt à l'accompagner.

« Nous sommes à six mois de l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations et il ne sera pas possible pour nous de l'organiser avec honneur et dignité », s'exprimait le ministre des Sports Hugues Nguélondele le 8 décembre chez nos confrères de RFI.

James Golden Eloué

LITIGE SPORTIF

La Ccas tranchera l'affaire Marien Ikama-Francis Ata le 19 décembre

L'audience prévue le 5 décembre pour départager les deux parties a été finalement renvoyée au 19 décembre par la Chambre de conciliation d'arbitrage et du sport (Ccas).

Marien Ikama a saisi la Ccas pour demander l'annulation des décisions issues de l'assemblée extraordinaire de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécojuda) du 16 décembre 2017 convoquée par Francis Ata, la qualifiant d'illégal. Il réclame aussi la dissolution du comité de normalisation mis en place par le ministère des Sports et de l'éducation physique.

Se considérant toujours comme président de la fédération malgré la mise en place du comité de normalisation, il a donc porté plainte contre son ancien premier vice-président en vue de permettre aux arbitres de dire le droit. « Sieur Ata Asiokarah Neyl Francis, premier vice-président de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées a convoqué une assemblée générale extraordinaire suivant les décisions n°001 du 11 décembre 2017 sans au préalable, avoir obtenu mandat du bureau exécutif », explique Marien Ikama dans sa requête. Il a aussi rappelé, dans celle-ci, que cette assemblée générale extraordinaire a été organisée à l'insu et sans autorisation du ministère des Sports et de l'éducation physique, encore moins du Comité national olympique et sportif congolais.

L'assemblée générale extraordinaire organisée par son premier vice-président a connu, selon lui, la participation des clubs non affiliés. Elle a eu pour conséquence la dissolution du bureau exécutif de la fédération et la création du comité de normalisation en remplacement de la fédération. « L'assem-

blée générale peut se réunir en session extraordinaire, soit à la demande des deux tiers au moins de ses membres, soit sur une décision du conseil fédéral ou encore de la décision de la commission de contrôle et d'évaluation », a-t-il précisé en citant l'article 12 des statuts de la Fécojuda. Il a ajouté que l'assemblée générale extraordinaire statue sur toutes les questions d'urgence relevant normalement de la compétence de l'assemblée générale ordinaire. Ces décisions sont prises par la majorité des deux tiers des membres présents.

« Le premier vice président a convoqué l'assemblée générale extraordinaire, il n'avait pas ce pouvoir. Il l'a convoquée avec les clubs non affiliés. Ils ont pris une résolution en mettant en place un comité de normalisation qui a dissous la Fécojuda sans saisir le ministère des Sports ni le comité olympique. C'est un abus de pouvoir. Nous sommes venus auprès de la Ccas pour éclaircir la situation. Nous voulons comprendre comment quelqu'un peut se permettre de salir toute une fédération pour ses intérêts égoïstes. C'est à la Ccas de nous l'expliquer », a commenté Marien Ikama. Selon lui, le premier vice-président a pour, entre autres, missions d'élaborer les statuts et règlement intérieur de la fédération, de rechercher les voies et moyens susceptibles d'améliorer l'organisation, le fonctionnement et le rendement de la Fécojuda. Il s'occupe aussi des opérations de marketing et des accords de coopération. Il veille au fonctionnement des ligues et sous-ligues départementales et supplée le président en cas d'absence ou empêchement. « Pour l'heure, je me réserve le droit de tout dévoiler. Je suis très calme, le moral est très haut et on attend le 19 décembre pour

dire la vérité de ce qui se passe dans le judo. Je ne suis pas surpris que l'ancien président de la fédération m'ait porté plainte tout simplement parce qu'il y a eu quelques soucis dans l'ancien bureau pour mettre la lumière sur les problèmes de judo pour que la discipline puisse évoluer. On ne peut pas aujourd'hui bloquer le judo à cause d'un individu », a déclaré, pour sa part, Me Francis Ata. Me Aya Caloger, le président du comité de normalisation, estime que Marien Ikama invente ce scénario pour éviter de convoquer l'assemblée générale électorale. « C'est un mécanisme, un système que M. Ikama met en place pour éviter l'assemblée générale extraordinaire. Quoi qu'il arrivera, au niveau de la Ccas nous maintenons notre position en demandant dans les brefs délais que Jean Nganga convoque l'assemblée pour aplanir nos divergences. Ce n'est pas à la Ccas que la crise du judo prendra fin. Pourquoi ne pas porter plainte contre Jean Nganga et le ministre ? », a-t-il réagi.

Il a certifié que l'assemblée générale organisée était tenue à la demande des deux tiers. « Marien Ikama veut que la Ccas neutralise ou qu'on gomme l'existence du comité de normalisation. C'est pour dire que son véritable souci n'est pas M. Ata. Lui, en tant qu'individu, avait reçu mandat des deux tiers et ce sont les deux tiers qui ont mis en place le comité de normalisation dont moi je préside. Pour l'heure, nous avons un comité de gestion de crise qui est géré par M. Nganga. Pourquoi ne pas porter plainte contre l'ensemble des deux tiers qui ont permis à ce que le comité de normalisation soit constitué ? », s'est interrogé Aya Caloger.

J.G.E.

CONTRADICTIONS SUR LA MACHINE À VOTER

Le FCC s'en prend à la plate-forme «Lamuka»

À la veille des scrutins, la polémique sur le recours à l'outil électronique ne faiblit pas. Bien au contraire, elle enfle dans la classe politique surtout avec le rejet qu'il subit de la part de la coalition soutenant la candidature de Martin Fayulu à la présidentielle. Ce dernier en a même fait son credo pendant la campagne électorale en disqualifiant cet outil non consacré par la Constitution.

Partout où il passe, Martin Fayulu ne cesse de crier à la tricherie à laquelle la majorité entend recourir lors du vote par l'entremise des machines programmées d'avance, selon lui, en faveur du dauphin de Joseph Kabila. Tout en demandant à ses partisans de se rendre aux bureaux de vote le 23

décembre afin d'accomplir leur devoir citoyen, Martin Fayulu ne s'empêche pas de les exhorter à faire fi de la machine à voter pour exiger le bulletin papier. « Demandez les bulletins de vote. S'il n'y a pas des bulletins de vote, il n'y a pas de vote non plus », n'arrête-t-il pas de marteler dans son itinérance dans le Congo profond. Un discours qui non seulement désoriente ses partisans mais aussi est à même de générer une tension inutile avec le risque de compromettre le déroulement des scrutins. Tout en demandant à ses électeurs de se présenter effectivement le 23 décembre dans leurs bureaux de vote respectifs, il leur enjoint en même temps de ne pas voter avec la machine. Une posture ambiguë. En tout cas, au Front commun pour le Congo (FCC), ce dis-

cours dont est porteur le candidat de Lamuka est subversif et s'inscrit dans une logique de sabotage des élections. « Comment espérer raisonnablement gagner une élection avec des bulletins nuls ? Même l'ignare bétien ne peut le suivre dans cette logique », a estimé, le 7 décembre, André Alain Atundu, le rapporteur de la cellule de communication de l'équipe de campagne du candidat président FCC, lors d'un point de presse. En fait, pour la plate-forme présidentielle, une telle exhortation dissimule mal quelques velléités déstabilisatrices du processus électoral dont se nourrissent Martin Fayulu et ses alliés qui créent, d'ores et déjà, les conditions de contestation future des résultats. « Tout est fait pour contester des résultats, dans le but de créer une

atmosphère de chaos susceptible de mener avec le concours des puissances obscures de la communauté internationale à un dialogue de plus, pour instaurer une transition sans Kabila », se convainc-t-il.

Une approche jugée irrationnelle et cynique

Sans ménager le candidat de Lamuka, ce cadre du FCC stigmatise son approche qu'il juge irrationnelle, cynique, avilissante et même infantilisante pour les électeurs. D'après lui, il s'agit là d'une stratégie destinée à cacher tant soit peu le désarroi de ce candidat après le fiasco de Genève qui le condamne à jouer le second rôle dans la campagne présidentielle. « Demander aux Congolais, dans une posture à la folklo-

rique et cynique, d'aller voter en déposant dans l'urne un bulletin de leur fabrication en lieu et place du bulletin imprimé par la machine, c'est se moquer des électeurs et baffouer la démocratie », a-t-il dit.

Enfin, pour le porte-parole de la cellule de communication du FCC, le candidat Martin Fayulu veut simplement « enterrer la démocratie et le peuple congolais par égoïsme et frustrations personnelles ». Et d'ajouter : « Le FCC compte, de ce fait, sur le peuple pour faire bon usage de l'article 64 de la Constitution » en faisant écran sur le projet machiavélique nourri par la coalition Lamuka.

Alain Diasso

MALADIE À VIRUS ÉBOLA

271 décès déjà enregistrés dans l'est du pays

L'état des lieux de l'épidémie, la dixième du genre qui sévit en République démocratique du Congo, a été fait devant la presse, le 6 décembre, à Kinshasa par le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga.

Le ministre de la Santé publique a indiqué quatre cent cinquante-huit cas de la maladie à virus Ébola ont été signalés dont quatre cent dix confirmés et quarante-huit probables. Parmi les cas confirmés, deux cent soixante et onze décès ont été enregistrés.

Kamunda et Mabalako. Malgré cette situation épidémiologique, il a assuré que les équipes sur le terrain poursuivent la riposte, procédant au traitement avec la molécule au niveau des centres de traitement Ebola (CTE) et à la vaccination. Ce qui a permis la réduction à 40% du taux de mortalité. La vaccination, a-t-il fait savoir, est le moyen le plus efficace pour briser la chaîne de propagation du virus Ebola. Au total, a-t-il précisé, quarante-six mille personnes ont été vaccinées.

Le ministre de la Santé a

avec les autorités des pays voisins pour échanger les informations. Mais le risque de propagation est présent. C'est pourquoi il en appelle à la conscience de tous, surtout les candidats qui battent campagne dans cette partie du pays pour sensibiliser la population à pratiquer les mesures d'hygiène pour éviter la propagation du virus. À une question de la presse, le Dr Oly Ilunga a souligné que les mesures sont prises en cette période des élections pour que la population exprime librement son devoir civique en allant voter.



Le ministre de la Santé publique lors de la conférence de presse

Le Dr Oly Ilunga a également révélé que quarante-quatre agents de santé ont été contaminés et douze d'entre eux sont morts. Depuis que l'épidémie s'est déclarée dans la partie est du territoire national, a indiqué le ministre, seules quatorze zones de santé sont touchées et certains foyers restent actifs, à savoir Beni, Butembo, Katua,

estimé que les défis restent encore énormes, notamment ceux liés aux infections nosocomiales, à l'insécurité, à la mobilité et à la résistance de la communauté. Il s'est félicité, par ailleurs, du travail que les équipes abattent sur le terrain dans le renforcement des mesures de surveillance au niveau des zones transfrontalières. A ce sujet, les réunions se multiplient

« Le ministère de la Santé publique collabore avec la Commission électorale nationale indépendante pour que l'épidémie ne soit pas une entrave aux élections. Nous allons protéger les citoyens le jour des élections, en mettant en place des mesures de désinfection des mains dans les sites de vote », a déclaré le Dr Oly Ilunga.

BL

MUSIQUE

Sunda Basse assassiné

Le monde musical congolais est de nouveau en deuil. Il vient de perdre l'ancien guitariste émérite qui a marqué l'histoire de Wenge BCBG de JB Mpiana à travers ses compositions de haute facture.

de ses derniers enregistrements en studio. L'émotion était vive dans la matinée. Règlement de compte ou un fait insolite procédant du droit commun à mettre à l'actif de l'insécurité ambiante qui gangrène la capitale congo-



Sunda Basse

L'irréparable s'est produit dans la nuit du 6 au 7 décembre. Une horde de criminels, sans foi ni loi, a fait irruption à son domicile situé dans la commune de Mont Ngafula, à Kinshasa, aux petites heures, munis d'armes à feu. D'après les témoignages, il appert que ces bandits auraient reçu la mission d'assassiner cet ancien sociétaire de Wenge BCBG. Après s'être renseigné sur son adresse auprès d'un jeune du quartier qui traînait aux alentours, ils ont foncé sur son domicile après l'avoir localisé. Premier acte : ils ont verrouillé de l'extérieur les portails de ses voisins par des fils barbelés afin d'empêcher toute éventuelle intervention. Deuxième acte : ils ont escaladé le mur et forcé l'entrée de la maison. À en croire une source proche du défunt, les assaillants lui auraient signifié être venus l'abattre sans dire de qui ils auraient reçu l'ordre. Troisième acte : le coup de butoir. C'est sur ces entrefaites, apprend-on, qu'ils sont passés à l'acte en le poignardant d'abord avant de le cribler de balles et de s'enfuir en emportant quelques-uns de ses effets personnels dont le téléphone et le disque dur contenant les sons

laisé ? En tout cas, pour nombre d'observateurs, ce meurtre n'est pas innocent au regard du mode opératoire utilisé par les bureaux de Sunda Basse qui, visiblement, avaient reçu mission d'en finir avec lui. Et pour quelle raison ? Tout ce qu'on sait est que depuis qu'elle avait quitté Wenge BCBG, la victime avait monté son propre groupe d'accompagnement et s'appretait à mettre sur le marché son premier opus avec des remixes de ses anciens tubes à succès tels que « Libérez ». Édité en 2007 dans Wenge BCBG, cette chanson, qui prédit la libération d'Ingrid Bentancourt alors otage de FARC (guérilla colombienne), avait connu un succès retentissant. C'est donc en plein travail de studio que l'auteur-compositeur de « Buluwo » quitte précocement la terre des hommes, fauché par des hommes sans foi ni loi, après vingt années passées aux côtés de JB Mpiana. La mort l'emporte juste quand il pose les prémices d'une carrière solo pourtant prometteuse. En attendant la publication du programme des funérailles, le corps de la victime est gardé aux frais à la morgue de Kasangulu, dans la province de Kongo central.

A.D.

DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Raul Mateus Paula encourage les ONG ponténégrines à poursuivre leur travail

À l'occasion d'une caravane organisée à Pointe-Noire par la représentation de l'Union européenne au Congo dans le cadre de la troisième édition de la quinzaine des droits de l'homme, couplée à la célébration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle de ces droits, son ambassadeur a félicité le travail de la société, l'exhortant à aller de l'avant.

Le diplomate européen, accompagné de ses collaborateurs et des autorités publiques locales, a sillonné, deux jours durant, les différents sièges des ONG actives de la société civile bénéficiaires de l'appui de son institution dans la défense des droits de l'homme.

La mission de la délégation de l'Union européenne (UE) dans la capitale économique a eu pour objectif de renforcer le plaidoyer autour des thématiques telles que la protection de l'enfant vulnérable, la lutte contre le VIH/sida, la bonne gouvernance, le suivi citoyen des investissements publics, la préservation de la biodiversité et la défense des droits environnementaux. Des thématiques

menées respectivement par le Samu social Pointe-Noire, la Fondation Avsi, la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) et Renatura.

Raul Mateus Paula et sa délégation ont démarré leur visite le premier jour au siège de la RPDH qui œuvre dans la promotion des droits de l'homme basé à l'OCH dans le premier arrondissement, Emery-Patrice-Lumumba. Ils ont été reçus par Franck Loufoua, chargé des programmes de l'ONG, représentant le président Christian Mounzeo, qui leur a présenté cette structure et ses actions. Dans sa présentation, Franck Lofoua a souligné : « L'UE est un partenaire privilégié et stratégique de

notre ONG. C'est grâce à son financement en 2015 que la RPDH a pu étendre son activité au niveau national avec le projet sur le suivi budgétaire des investissements de l'Etat dans le domaine de la santé et la mise en place du Centre d'assistance juridique et d'action citoyen, un outil de lutte contre la corruption initié par Transparency international et mise en œuvre au Congo depuis une année ». L'assistance a, ensuite, assisté à une simulation de scène sur les mesures de gratuité de la césarienne, des antirétroviraux et du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15ans, prises depuis 2007 par le gouvernement mais qui ne sont pas totalement appliquées dans les structures sanitaires.

La caravane s'est poursuivie, le 6 décembre, par la présentation des civilités au préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka. Raul Mateus Paula a informé le préfet de sa première mission dans son département.

Il a rappelé le soutien de l'UE à la Chambre de commerce et le projet de construction du port de pêche à Pointe-Noire, dont les travaux seront financés totalement par cette institution.

La délégation s'est rendue ensuite au siège de l'association Avenir positif, à Tchiali, dans le cinquième arrondissement Mongo-Poukou, dans le cadre du projet « Amélioration de l'accès aux soins et soutien en faveur des enfants et adolescents infectés par le VIH et leur famille dans la ville de Pointe-Noire », un projet mené par la Fondation AVSI sous la coordination de Caterina Cipriani et qui bénéficie du financement de l'UE à hauteur de 425 millions de FCFA. L'ambassadeur de l'UE a également visité les vingt-cinq pensionnaires en situation de rue du Samu social Pointe-Noire, à Mpita, dans l'arrondissement Lumumba. Il a été touché de constater sur les lieux la présence des enfants de moins de 7ans en situation de rue. Raul Mateus Paula a, à cet effet, appelé les médias à accompagner la structure dans la sensibilisation afin de prévenir la sortie dans la rue de nouveaux enfants et félicité le Samu pour les activités menées dans la prise en charge psycho-sanitaire et la réinsertion socioprofessionnelle de ces derniers.

La caravane s'est achevée à Renatura, une association qui œuvre dans la conservation de la biodiversité que dirige Nathalie Mianseko. Soulignons que l'EU accompagne le projet « Soutien aux stratégies locales de renforcement des acteurs du développement durable » à travers un financement de trois cent vingt-huit millions de F CFA pour éveiller la conscience de la société congolaise aux en-

jeux environnementaux, renforcer les synergies.

Faire connaître au peuple leurs droits

Au terme de cette campagne de deux jours, l'ambassadeur de l'UE a félicité son équipe pour l'organisation sans faille de cette caravane et s'est dit très satisfait du travail fait par les ONG bien que beaucoup reste encore à faire. « Je suis très heureux de ma première visite ici après ma prise de fonction comme ambassadeur de l'Union européenne au Congo. Cette visite qui se place dans un contexte de la quinzaine des droits de l'homme est organisée pour la première fois à Pointe-Noire, après Brazzaville l'année dernière. C'est très important pour notre partenariat d'appréhender les réalités avec la société civile et la rencontre avec les autorités départementales. Le projet qui vise la promotion des droits de l'homme est un défi et c'est important que les gens soient conscients de leurs droits », a-t-il dit.

Il a félicité la société civile pour les différentes actions menées dans le cadre des droits de l'homme, les autorités locales pour l'accompagnement sans lequel rien ne peut se faire. « C'était une très bonne occasion de faire connaissance avec vous, les autorités et acteurs de la société civile parce que l'UE est un partenaire très fort. Nous sommes ici depuis longtemps et à Pointe-Noire particulièrement, dans le soutien à la construction du port de pêche dont les travaux étaient financés entièrement par l'UE. Au-delà des infrastructures, il y a un autre volet gouvernance pour le sauvetage et la pérennité des ressources halieutiques, c'est une richesse énorme mais si l'on n'en prend pas soin, ça disparaîtra. C'est donc l'intérêt de tout le monde de maintenir cette ressource face à la surpêche qui a des problèmes », a-t-il souhaité.

Raul Mateus Paula a, par ailleurs, salué les actions de l'éco centre Renatura dans le sauvetage des tortues marines. Il a congratulé l'association pour tout ce qu'elle fait dans le cadre du renforcement des capacités, du sauvetage des tortues, déclarant que « c'est un geste important et c'est aussi un droit de l'homme. C'est l'un des sujets dans lequel on doit s'engager tous c'est notre devoir; c'est dans ce contexte que l'UE soutient leurs activités ».

Il a poursuivi que la délégation a vu beaucoup d'activités et d'acteurs très engagés parmi lesquels le Centre d'assistance judiciaire des citoyens qui intervient dans transparence et la lutte contre la corruption et a remercié les autorités pour leur soutien sans lequel ces ONG ne peuvent pas travailler. « Je remercie aussi les médias parce qu'ils jouent un rôle extrême-

ment important pour la sensibilisation et la mobilisation sur les sujets importants », a signifié l'ambassadeur. Il a également encouragé les efforts de AVSI, notamment son intervention pour les soins des enfants et adolescents infectés du sida et les femmes enceintes. Selon lui, cette problématique doit interpeller et mobiliser tout le monde pour lutter contre la stigmatisation.

Le Congo ne bénéficie pas assez des financements de l'UE

Pour ce faire, Raul Mateus Paula compte sur les efforts de tous pour permettre au Congo de bénéficier des financements de l'UE. « L'Union européenne est un partenaire extrêmement important au niveau global. Nous soutenons le Fonds mondial de la santé en le finançant largement mais, malheureusement, je constate que le Congo n'en bénéficie pas beaucoup. Il faudrait que nous travaillions ensemble pour mobiliser les fonds avec le gouvernement et l'OMS, leurs efforts se font pour que les conditions soient réunies, c'est d'ailleurs la même chose avec le Fonds mondial d'éducation », a-t-il assuré.

Revenant sur les activités du Samu, précisément sur son projet « Action concertée pour l'accessibilité des enfants et jeunes de la rue de Pointe-Noire à des services sanitaires et psychosociaux de qualité », qui bénéficie d'un financement de cinq cent soixante-sept millions de F CFA pour trois ans, l'ambassadeur a été marqué par le travail réalisé même si beaucoup reste encore à faire. Il s'est réjoui de la présence, dans cette caravane, de la police, des autorités locales et des magistrats. « C'est important parce que ce défi ne peut jamais être relevé uniquement par une association. C'est un problème d'ensemble qui nécessite une prise de conscience. Je fais encore un appel aux médias, parce qu'ils peuvent aider les ONG par rapport aux questions de sida et de santé publique. C'est dans l'intérêt du pays, c'est un problème de santé publique nationale. Comme en matière de changement climatique, cela coûte beaucoup moins cher de prévenir que de guérir; il faudrait qu'on s'habitue et qu'on se prépare tous pour faire face à ces défis », a estimé le diplomate européen.

Parlant de l'actualité, il a indiqué que le monde traverse une situation difficile, le multilatéralisme est mis en cause mais l'UE se bat pour pouvoir trouver les solutions, maintenir l'ensemble du multilatéralisme, parce qu'aucun pays au monde ne peut arranger ses problèmes tout seul.

Charlem Léa Legnoki

HUMEUR

Le sida ne se transmet pas que par les rapports sexuels !

Il va sans dire qu'en plus des rapports non protégés qui sont d'ultimes moments de contamination par le VIH/sida, il y a aussi d'autres causes dont on n'en parle peu et qui semblent ignorées par le commun des mortels. Non, le sida n'est toujours pas, comme pensent certains, lié à la débauche sexuelle. Il ne devrait plus être la « maladie de la honte » car, de nombreuses causes « muettes » peuvent également l'occasionner.

Cependant, dans des campagnes, focus et conférences-débats sur cette pathologie, les experts de la question, en stigmatisant les causes, ont plus tendance à survoler d'autres en dehors de celle connue de tous, c'est-à-dire des rapports sexuels non protégés. Pourtant, rien ne dit que dans le pourcentage de près de cent mille personnes vivant avec le virus au Congo, toutes ont été contaminées par des rapports non protégés. L'usage du préservatif, l'abstinence et la fidélité sont une bonne chose mais s'il n'y a que ce discours qui revient tous les temps et à toutes les circonstances, le risque est grand d'oublier volontairement d'autres causes de contamination encore plus dangereuses.

Nous pouvons citer pêle-mêle les salons de coiffure femmes et hommes dans lesquels, les instruments métalliques vont d'un client à un autre sans être stérilisés; les salons de manucure et de pédicure au sein desquels les ongles et orteils peuvent être traités et manipulés à souhait avec une seule paire de ciseaux; dans les restaurants de fortune où les serviettes sont utilisées par certains clients qui ont des micro-lésions sur des mains; etc.

Alors tout ceci, c'est pour dire que la voie sexuelle non protégée ne saurait plus être à l'heure actuelle la cause la plus indiquée de la contamination de la maladie du VIH/sida. Allez-y comprendre.

Faustin Akono

GESTION DES ASSURÉS SINISTRÉS

L'Africaine des assurances Congo et l'AASDPAC Healthcare Sarl établissent un partenariat

La convention entre les deux parties a été signée, le 7 décembre à Pointe-Noire, pour le suivi des demandes de soins, en temps réel, des assurés de la société L'Africaine des assurances Congo et leurs ayants droit.

Conformément au partenariat conclu entre les deux parties, la société AASDPAC Healthcare Sarl exercera diverses prestations au profit des assurés de la société L'Africaine des assurances Congo, notamment l'accès à la centrale d'assistance F24/7 par téléphone (F24 ou urgence), le déploiement d'une équipe des professionnels de santé à domicile 24h/24 pour éviter certaines hospitalisations ; la délivrance après accord de principe d'un bon de prise en charge ; le suivi médical indépendant en cas d'hospitalisation (régulation médicale); le marquage d'un accord de principe pour les actes à accord préalable et



La poignée de mains entre les responsables des deux sociétés après la signature du partenariat

délivrance d'un bon de prise en charge 24h/24, surtout en cas d'urgence aux heures où l'assureur est fermé, y compris les week-ends ; le relais entre l'assureur et l'assuré, en marquant l'accord de principe

pour les actes à accord préalable et délivrance d'un bon de prise en charge 24/24, surtout en cas d'urgence aux heures où l'assureur est fermé, y compris les week-ends ; la confirmation de l'effectivité de l'hos-

pitalisation de l'assuré par une visite dans le centre de santé indiqué dans les vingt-quatre heures par le personnel soignant de la société AASDPAC Healthcare SARL...

Dégageant l'intérêt de ce

contrat, Dominique Sodjinou, directeur général de L'Africaine des assurances Congo, a indiqué que sa société a besoin de l'accompagnement et des services de l'AASDPAC Healthcare pour baisser et mieux contrôler la sinistralité anormale, irrégulière, la fraude. « En plus de cela, un autre volet plus important et plus capital est celui de l'accompagnement de nos malades, afin que ces derniers reçoivent des soins qu'il faut », a-t-il signifié.

Pour sa part, Auguste Valairy Loko a rappelé que sa société est la première structure congolaise à développer l'offre de soins à domicile. Ainsi, selon lui, cet accord est principalement fondé sur le contrôle et la régulation, deux facteurs qui innoveront les pratiques de sa société. « Mes équipes sont prêtes et disposées pour relever les défis. Je suis rassuré des enjeux qui vont être les nôtres », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara

VIE ASSOCIATIVE

L'Acodm adhère au comité maritime international

L'Association congolaise du droit maritime (Acodm) a été admise dans la structure à l'issue d'une assemblée générale tenue récemment à Londres, la capitale britannique.

L'adhésion de l'Acodm au Comité maritime international est le fruit d'une campagne menée de concert avec l'Association française du droit maritime. Grâce à cette adhésion, cette association congolaise fait désormais partie de l'importante structure où s'élaborent les projets de conventions maritimes internationales. Pour son président, Éric Dibas-Franck, il s'agit là d'un moment important non seulement pour son association mais également pour la République du Congo qui a une vocation maritime et qui devrait désormais participer activement à la conception du droit maritime puisqu'elle sera là où le tout s'élabore. « Aujourd'hui, le Congo ne pourra plus simplement subir les conventions maritimes internationales mais bien au contraire, il aura un droit de cité et un mot à dire. C'est le moment pour nous de remercier l'Association française du droit maritime qui n'a ménagé aucun effort pour permettre à notre association de rejoindre le concert des nations des structures maritimes internationales », a-t-il déclaré.

« Le secteur maritime est en constante mutation, avec la ratification par notre pays d'un certain nombre de conventions et surtout de la mise en œuvre des conventions maritimes internationales, puisque le droit maritime est par nature une matière internationale, nous devenons pleinement acteurs dans ce secteur, même si on doit reconnaître qu'il existe toujours un déséquilibre entre les pays transporteurs et les pays chargeurs », a ajouté Éric Dibas-Franck.

Il faut dire qu'aujourd'hui, Du point de vue des règles de sécurité et de la navigation, de la pollution, de l'environnement maritime, la République du Congo en bénéficie énormément. L'adhésion de l'Acodm au Comité maritime international constitue une reconnaissance des avancées que le pays a réalisées dans plusieurs domaines, notamment dans le secteur maritime. Elle traduit également la confiance dont jouit le Congo auprès des professionnels et des responsables maritimes du monde.

Créée en 1897 à Bruxelles, le Comité maritime international, composé d'associations nationales ou multinationales de droit maritime, est une organisation non gouvernementale qui a pour objectif, de contribuer, par tous travaux et moyens appropriés, à l'unification

du droit maritime sous tous ses aspects. Depuis plus de soixante-dix ans, il s'emploie à la rédaction des textes du droit maritime. Ses premières conventions datent de 1910 et traitent de l'abordage ainsi que de l'assistance. La convention de Bruxelles du 10 avril 1926 sur les privilèges et hypothèques maritimes est, par exemple, la source du droit français de cette matière.

Son rôle joué dans l'uniformisation du droit maritime a indiscutablement été et demeure encore capital. Le Comité maritime international s'efforce d'orchestrer la confrontation permanente des cultures juridiques entre pays de droit codifié (droit civil) et ceux qui appliquent un droit coutumier (Common Law). Une tâche qui n'est pas aisée car, il est de plus en plus à craindre que la culture juridique des premiers soit progressivement laminée par l'influence des seconds.

Notons que l'Acodm vise, entre autres, à contribuer à l'élaboration, au renforcement et à la vulgarisation du droit maritime. Son adhésion au Comité maritime international va lui permettre d'assurer le rayonnement et l'attractivité du droit régissant le transport maritime et le transport multimodal mais également de faire connaître les problématiques du droit maritime aux institutions internationales.

Hugues Prosper Mabonzo

JOURNÉES CULTURELLES DES PERSONNES

VIVANT AVEC HANDICAP

La première édition lancée à Loandjili

L'activité organisée par la troupe théâtrale Handi s'est déroulée du 7 au 9 décembre, à l'Espace culturel Yaro, dans le quatrième arrondissement de Pointe-Noire en présence de Fabien Obongo, directeur départemental des Arts et des lettres.

L'organisation des trois journées culturelles entre dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la personne vivant avec handicap. Pierre claver Mabiala, directeur de l'Espace culturel Yaro, a félicité les organisateurs pour cette louable initiative. En effet, pendant les trois jours, les artistes vivant avec handicap ont étalé leur savoir-faire et leur talent à travers les expositions des objets d'art et divers, les spectacles de théâtre et de musique, des récitals sans oublier les conférences-débats ont été au rendez-vous avec des thèmes comme « La personne vivant avec handicap face à la société » et « L'éthique d'une personne vivant avec handicap ». Ainsi, l'ingéniosité et le talent

des artistes ont été mis en lumière lors de ces activités placées sur le thème « Les personnes vivant avec handicap ont des talents ». La secrétaire générale de la troupe Handi arts, Maya Pouligen, a dénoncé la marginalisation dont sont victimes les personnes vivant avec handicap, alors que nombreuses d'entre elles ont des diplômes universitaires.

« Personne n'est supérieur ou inférieur à l'autre et le handicap n'est pas une fatalité », a dit Fabien Obongo qui a ajouté, s'adressant aux personnes vivant avec handicap, « Votre place est dans la société. Profitez de ces trois jours et montrez votre talent ».

Rappelons que ces journées culturelles ont pour but non seulement de promouvoir l'expression des talents artistiques de la personne vivant avec handicap mais aussi de bannir le complexe d'infériorité chez elle, d'accepter sa condition physique, de prouver ses talents et de contribuer à l'éducation du public à travers la culture et les arts.

Hervé Brice Mampouya

AFRIQUE CENTRALE

Des recommandations pour assurer la sécurité des personnes et des biens

Réunis le 7 décembre à Brazzaville, à l'occasion de leur dix-neuvième forum, les ministres en charge des questions de sécurité ont entériné les décisions prises la veille par les chefs de police de la sous-région.

Parmi les mesures prises au cours de la réunion qui a connu la participation de huit pays, on peut citer l'instruction donnée aux directions de la police judiciaire d'être plus réactives via les Bureaux centraux nationaux (BCN) dans le traitement des requêtes qui leur sont adressées par les autres pays, dans le cadre de la lutte contre la criminalité régionale. Elles devraient aussi consulter et alimenter régulièrement, à travers les BCN, les différentes bases de données d'Interpol. Quant au secrétariat permanent du Comité des chefs de police de l'Afrique centrale (CCPAC), il devrait organiser, avec l'appui de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) et tout autre partenaire, des formations dans quelques domaines. Il s'agit des techniques de récupération des données dans les téléphones portables et les ordinateurs, de la graphologie, la détection et le désamorçage des engins explo-



Le ministre Raymond Zéphyrin Mboulou présidant les travaux/DR

sifs improvisés, la gestion de la scène de crime post attentat, le trafic illicite des biens culturels, la piraterie et la contrefaçon des œuvres d'art ainsi que l'apprentissage des quatre langues officielles de l'OIPC-Interpol.

Les ministres en charge de la sécurité ont également instruit le secrétariat permanent du CCPAC de s'impliquer dans la mise en œuvre de l'Accord Cémac-Interpol, relatif à la sécurisation des frontières extérieures de la Communauté. Ils ont, par ailleurs, autorisé le secrétaire permanent du CCPAC à signer

l'Accord de coopération avec l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC) en matière de lutte contre les faux médicaments dans la sous-région. Il a aussi reçu mission de contacter le secrétaire permanent de l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'est en vue d'initier un Accord de coopération en matière de police criminelle entre les deux régions, ainsi que de prendre toutes les dispositions pour la tenue d'une réunion du CCPAC en vue de

l'examen approfondi du budget exercice 2019 avant la tenue de la session du parlement communautaire.

Le Gabon, hôte des prochaines assises

Après avoir pris acte des décisions du CCPAC, les ministres ont, quant à eux, exhorté les pays membres à poursuivre et finaliser le processus de ratification de l'Accord de coopération en matière de police criminelle entre les pays de l'Afrique centrale. L'OIPC-Interpol a, de son côté, été invitée à organiser régulièrement des formations techniques pour renforcer les capacités des fonctionnaires des BCN pour une utilisation efficace des capacités policières, notamment I-Link, Ibin, Iarms, Fingerprint. Pour permettre aux BCN de bénéficier de leur expertise, les pays membres devraient maintenir pendant une période minimale de trois ans les fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation technique. Les pays membres du CCPAC ont reçu mission de mettre en place une plate-forme nationale regroupant les différents services chargés de l'application de la loi, les organismes et les communautés locales en vue de

lutter contre la criminalité environnementale en s'inspirant du concept Nest (National environmental).

Il leur est également fait obligation de renforcer leur cadre juridique en matière de lutte contre la criminalité pharmaceutique, le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes et de poursuivre l'organisation des opérations de lutte contre la criminalité pharmaceutique avec le soutien de l'OIPC-Interpol et en collaboration avec les services nationaux en charge des questions de santé. L'OIPC-Interpol devrait produire un programme de formation prenant en compte la surveillance des envois postaux, l'identification des drogues, de stupéfiants et les techniques d'enquête y relatives. S'agissant de la vingtième session ordinaire du CCPAC et du forum des ministres en charge des questions de sécurité en Afrique centrale, ils se tiendront en 2019 à Libreville, au Gabon. Notons que les cérémonies d'ouverture et de clôture du forum des ministres en charge des questions de sécurité ont été présidées par le ministre congolais de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphyrin Mboulou.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

Que sera le monde demain ?

Il est bien vrai que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui change de façon radicale avec la correction des rapports de force entre les grandes puissances, avec l'effacement du temps et de l'espace que génère l'économie numérique, avec la dégradation de la nature que provoquent la surindustrialisation et la surexploitation des forêts, avec la montée des extrémismes qu'engendre le fanatisme religieux, avec le déplacement forcé des populations qui tentent d'échapper à la misère et aux conflits territoriaux. Mais la nature humaine, elle, ne change pas avec ses qualités et ses défauts, son goût de la violence et sa recherche constante de la paix, son amour du prochain et sa volonté de l'asservir.

D'où la question suivante qui se pose de plus en plus clairement et que l'on peut ainsi résumer : que sera le monde de demain ?

Personne, bien sûr, ne peut répondre avec certitude à cette interrogation tant sont rapides et puissants les changements de toute nature auxquels nous assistons dans le moment présent. Mais cela n'interdit nullement d'esquisser des réponses qui sont autant de pistes de réflexion pour l'avenir proche et lointain.

Première réponse : la nature humaine étant mue depuis la nuit des temps par la volonté de s'im-

poser, la tentation sinon de la violence, du moins de la force ne peut que s'accroître dans les décennies à venir. Et comme les nouvelles technologies donnent à notre espèce des armes de plus en plus puissantes pour attaquer ou se défendre, cette tentation ne fera que croître au fil du temps provoquant des conflits auxquels il sera difficile de faire face. Conclusion : le monde de demain ne sera ni apaisé ni pacifique. Mieux vaut s'en convaincre dès maintenant afin de se protéger le mieux possible contre les dérives à venir.

Deuxième réponse : le heurt direct et indirect des grandes puissances, loin de se réduire, ne pouvant que s'aggraver comme nous le constatons ces temps-ci en Asie, au Proche et au Moyen-Orient, en Europe de l'est, il prendra une autre dimension en raison de la capacité d'attaquer ou de se défendre que procurent les avancées scientifiques aux nations qui ont les moyens financiers de les réaliser. Le proche espace est appelé notamment à figurer en bonne place dans la course aux armements qui se dessine à nouveau et que la maîtrise croissante de l'atome et des particules par les nations riches de l'hémisphère nord ne peut qu'accroître.

Troisième réponse : les menaces que feront peser ces « avancées » scientifiques et techniques sur la paix du monde et le risque de

provoquer la disparition pure et simple de l'espèce humaine qu'elles portent en elles finiront certainement par provoquer une réaction collective de dimension planétaire qui prendra, sans doute dans le proche avenir, une ampleur inédite. Elle sera vraisemblablement conduite par les religions monothéistes et panthéistes qui, pour l'instant, agissent séparément mais qui, très probablement, finiront par unir leurs forces afin d'empêcher le pire de se produire.

Quatrième et dernière réponse : dans ce contexte général il est probable, sinon même certain, que les peuples du Sud, autrement dit le monde émergent qui, pour l'instant, n'a pas voix au chapitre étant donné les faibles moyens dont il dispose pour se faire entendre dans la communauté internationale, s'emploiera à unir ses forces et donc à créer un contrepoids crédible, efficace, aux « Grands » de ce monde. Représentant plus de la moitié d'une espèce qui comptera dix à onze milliards d'êtres humains avant la fin de ce siècle, il sera à coup sûr entendu, écouté, pris enfin au sérieux.

Tout ceci, dira-t-on, tient plus du rêve, de l'utopie, que de la réalité. Peut-être, en effet, mais mieux vaut y réfléchir et le prendre en considération si l'on veut éviter le pire.

Jean-Paul Pigasse